

## RADICALISATION, PRÉVENTION ET MILIEU OUVERT

Jacqueline Fastrès, Jean Blairon et Laurence Watillon

### LE CONTEXTE POLITIQUE DE CETTE ÉTUDE

Au milieu de l'année 2015, « au lendemain de deux tueries terroristes à Paris », Michel Wieviorka publie un ouvrage qui synthétise quelque quarante années de recherches : *Retour au sens, Pour en finir avec le déclinisme*<sup>1</sup>.

Il y aborde une série de thématiques centrales (l'importance de l'universel, la religion et la culture, la violence, le terrorisme, la perte de sens au travail, les mouvements sociaux et les anti-mouvements), en montrant leurs liens et en expliquant quelle posture intellectuelle il a déployée pour les aborder de manière cohérente.

Dans sa conclusion, « Traverser le système politico-médiatique... et penser », il nous met en garde contre la disparition, sur la scène médiatique, de « la réflexivité, la distance, la possibilité de proposer des points de vue décalés du simple commentaire à chaud. »

Nous suivons cette analyse, et trouvons qu'elle est malheureusement particulièrement pertinente pour tout ce qui touche à l'action politique.

Si l'on observe le traitement journalistique de l'action politique<sup>2</sup>, nous trouvons trois traits récurrents :

- les questions posées supposent toujours un **horizon de maîtrise** (souvent irréaliste) dans le chef du responsable politique : « qu'allez-vous faire ? » (quand ce n'est pas « que n'avez-vous donc pas encore fait ? ») ; le présupposé tacite – et commode – est qu'il peut à lui seul changer le cours des choses ;
- le postulat permanent en la matière est celui de l'incontournable **immédiateté** : bien réagir est réagir derechef (le commentaire à chaud exige une réponse à chaud, y compris en termes d'action) ;
- la recherche de la vérité se limite, dans le domaine de l'action politique, à **traquer l'erreur ou la dissimulation**. « Répondez à la question » en constitue le leitmotiv générique et prétentieux. Patrick Champagne avance d'ailleurs que la logique de l'étrillement du responsable politique par le journaliste a d'abord pour fonction de masquer les connivences qu'il entretient lui-même avec les agents du champ politique<sup>3</sup>. Michel Wieviorka parle même de « relations

1 M. Wieviorka, *Retour au sens, Pour en finir avec le déclinisme*, Paris, Robert Laffont, 2015.

2 Nous résumons ici les éléments centraux d'une analyse en préparation, qui se livrera à une démonstration sur base d'un exemple concret.

3 P. Champagne, « La vision médiatique », in *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993. P. Champagne débute son travail par cette thèse : « Les malaises sociaux n'ont une existence visible que lorsque les médias en parlent, c'est-à-dire lorsqu'ils sont reconnus comme tels par les journalistes. » (p. 61) ; il y affirme nettement : « Tout se passe comme si les journalistes voulaient se prouver à eux-mêmes leur autonomie professionnelle par rapport au pouvoir en cherchant à le mettre en difficulté » (p. 75).

presque incestueuses » et de « couple indécent ». La logique de l'étrillement<sup>4</sup>, qui fait de l'épreuve médiatique le pont-aux-ânes de l'action politique, permet à peu de frais aux acteurs médiatiques de mettre en scène et d'affirmer une indépendance qui est tout sauf avérée.

Par rapport au phénomène dit de radicalisation, monté en épingle par les médias au vu de son fort impact symbolique – même s'il reste relativement marginal, le thème de la **détection** permet de conjuguer sans trop d'efforts de pensée les trois traits définis ci-dessus : la maîtrise fantasmée, la réponse immédiate (en fait jugée déjà trop tardive avant même que d'avoir pu exister) et la prise en défaut (tout événement ultérieur, même sans rapport, pourra servir de preuve à la pusillanimité de l'action menée).

Nous retrouvons là les médias (nous n'avons pas dit les journalistes<sup>5</sup>) dans un nouveau rôle de plus en plus fréquent : celui de constituer un « Tribunal d'application des solutions »<sup>6</sup>.

La mobilisation d'une culture de roman policier de gare (le thème du mal qui rôde impunément et menace, sauf intervention du héros, la société tout entière), la méconnaissance du monde social (réduit à ses phénomènes apparents et vendeurs) et le fait de procéder à une analyse « au balcon » (« que font les autres ? », demande l'acteur du Tribunal d'application des solutions, en s'exemptant confortablement d'une auto-analyse) constituent le **fonds culturel** sur lequel sont venues se greffer les « analyses » médiatiques des « risques » de « radicalisation » d'une partie de la jeunesse.

Un tel traitement a pu frapper de plein fouet des acteurs sociaux, qui n'avaient pas attendu les « révélations » médiatiques pour s'engager, souvent avec des moyens dérisoires, sur ces questions difficiles.

Une fois de plus, la légèreté d'une partie du traitement médiatique a pu méconnaître la réalité des agents, la bafouer ; elle a remplacé, comme nous allons le voir, l'absence habituelle d'intérêt des médias pour les questions sociales telles qu'elles sont vécues par l'obscénité d'un discours qui en parle en pratiquant l'amalgame et la confusion.

## LE CONTEXTE EMPIRIQUE DE L'ÉTUDE

Après les attentats perpétrés depuis janvier 2015 par des islamistes radicaux, la Fédération Wallonie Bruxelles s'est dotée, dans tous les ministères, de plans de lutte contre la radicalisation. Le ministre de l'aide à la jeunesse, Rachid Madrane, a dans ce cadre sollicité RTA afin de mettre sur pied un programme de formation pilote à destination des services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO).

La concomitance de cette initiative avec celles, de philosophies différentes, d'autres ministères, ainsi que les délais courts pour l'organiser (imputés par plus d'un à une urgence imposée justement par les médias) ont sans doute été source d'inquiétude dans le chef des AMO.

4 Le substantif est d'un emploi peu fréquent ; nous l'utilisons évidemment en référence aux sens figurés du verbe étriller : malmener, critiquer violemment, faire payer trop cher.

5 Il ne s'agit pas de discréditer ici un métier, ni ceux qui l'exercent, mais d'insister sur des évolutions du champ, qui contraignent le plus souvent ses agents, même si certains d'entre eux font tout de même preuve de beaucoup d'allant pour aller dans le sens de ces évolutions... M. Wieviorka cite à propos cette prise de position d'une célèbre « communicante » française, Anne Hommel : « La vérité n'est pas mon sujet » (in *Retour au sens*, op.cit., p. 334). On pourra aussi se reporter à nos analyses d'*Intermag.be* « L'action sociale dans le débat télévisé *Mise au point* : un appel à rejet ou un acte d'éducation permanente ? » <http://intermag.be/401> et « Le rôle des médias dans la question publique : l'oeuf ou la poule ? » <http://intermag.be/145>.

6 Nous avons abordé cette propension des médias dans une analyse portant sur la catastrophe de Buizingen : « Vers un Tribunal d'application des solutions (sans enquête ni jugement) ? », in *Intermag.be*, analyses et études 2010, <http://www.intermag.be/140>

Mais ce sont surtout des articles qui sont parus dans la presse qui ont contribué à aiguïser les malentendus. Comme dans cette pleine page du *Soir*, où il était annoncé que des acteurs du secteur de l'aide à la jeunesse (dont les AMO) allaient être formés pour devenir des « détecteurs de candidats au djihad »<sup>7</sup>.

La journaliste fait dans cet article un amalgame entre des acteurs, aux missions très différentes (un éducateur dans une Institution Publique de Protection de la Jeunesse (IPPJ) ne fait pas le même travail qu'un éducateur en AMO ou qu'une assistante sociale dans un Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ)) ; par là, la mission de prévention des AMO est « noyée » dans la globalité d'un secteur. Par ailleurs, la journaliste amalgame également les différents cursus de formations et les acteurs de formation chargés de les mettre en place selon la spécificité des destinataires.

Ce triple amalgame méconnaît et donc gomme – et donc compromet une distinction élémentaire sur les orientations différentes des dispositifs.

Par rapport à un phénomène comme la radicalisation, il est primordial en effet de distinguer :

- une logique de « cordon sanitaire », qui vise à contenir le phénomène dans des proportions gérables (la question s'est posée par exemple de la contagion idéologique qui se fait en prison) ;
- une logique d'infiltration/dissuasion – qui concerne, elle, la détection, et permet, par exemple à la Sûreté de l'Etat, de déjouer des projets d'attentat ;
- une logique d'écoute et d'action visant à prévenir l'apparition du phénomène en analysant et en agissant, dans la mesure des moyens dont on dispose, sur ses causes.

Dans l'article évoqué, la journaliste fait preuve de confusion et accole le dispositif de détection aux agents qui mettent en œuvre la logique d'écoute et de prévention.

Le Ministre, à qui la journaliste a prêté à tort ces propos, a d'ailleurs clairement remis les choses au point<sup>8</sup>.

Nous ne pouvons que comprendre les réactions des agents sociaux souhaitant résister à ce déni de compréhension de leurs missions, d'autant plus que cette confusion traverse toute l'histoire du secteur de l'aide à la jeunesse, qui peine depuis de nombreuses années à faire entendre que son travail ne ressortit pas à une approche sécuritaire, ce qu'affirme clairement son code de déontologie<sup>9</sup>.

Mais un autre danger pointe assez rapidement : celui du défaussement.

Le rappel (lassant pour les agents, à la longue, on ne peut que le comprendre) « Cette mission n'est pas la nôtre » ne doit pas conduire d'office à un désintérêt pour une question aussi difficile que celle de la radicalisation.

Tel est l'objet de cette étude. La question suivante peut le résumer : la question de la radicalisation d'une partie de la jeunesse belge concerne-t-elle **aussi** les actions de prévention menées par les services qui œuvrent « en milieu ouvert » ? Si oui, à quelles conditions ?

## UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION PERMANENTE

Il n'est pas possible de répondre à une telle question avec la légèreté dont font preuve trop souvent les médias, en mobilisant des lieux communs, des raccourcis, des caricatures de pensée.

7 L. Ponciau, « Détecteurs de candidats au djihad », *Le Soir*, 25/25/2015.

8 Notamment, publiquement lors de l'introduction à la conférence de Farhad Khosrokhavar, le 1er juin 2015. Voir aussi <http://madrane.be/courriel-aux-maisons-de-justice-le-ministre-madrane-tient-a-apporter-quelques-precisions/>.

9 Pour une histoire de cette confusion, cf. J. Fastrès et J. Blairon, *La prévention, un concept en déperdition ?*, Ed. Luc Pire, coll Détournement de fond, Bruxelles, 2002.

Pour répondre à une question si importante, y compris pour les travailleurs sociaux (ne se voient-ils pas trop souvent et trop facilement reprocher d'être absents des « vrais enjeux », comme le fumeux sentiment d'insécurité ?), il est impossible de faire l'économie d'un triple détour.

Un **détour par le sens**, pour prendre la réelle mesure du phénomène en question et notamment mettre au jour ses enjeux.

Un **détour par la connaissance**, pour éviter de se laisser mener, dans les raisonnements, par les perceptions et représentations dominantes.

Un détour par la **construction d'un front**, qui rassemble ceux qui sont mobilisés par ces enjeux et qui entendent les porter, puisqu'il s'agit bien d'agir sur des causes.  
Pour un phénomène comme la radicalisation, la construction d'un tel front est tout sauf acquise.

Il était par exemple plus facile de dénoncer des phénomènes d'exploitation lorsqu'on pouvait s'adosser à l'action politique des mouvements ouvriers.  
Aujourd'hui, aucun mouvement d'envergure ne fournit un adossement comparable à des raisonnements qui prônent par exemple la prévention plutôt que de s'en remettre exclusivement à des logiques répressives.

Ce triple détour (par le sens, par la connaissance, par la construction d'un acteur) prend toute la mesure du fait que la lutte politique aujourd'hui est nécessairement une lutte cognitive et une lutte pour la légitimité, comme l'a théorisé Pierre Bourdieu :

« La lutte politique est une lutte cognitive (pratique et théorique) pour le pouvoir d'imposer la vision légitime du monde social, ou plus précisément, pour la reconnaissance, accumulée sous forme de notoriété et de responsabilité, qui donne autorité pour imposer la connaissance légitime du monde social, de sa signification actuelle et de la direction dans laquelle il doit aller. Le travail de *worldmaking* qui, comme l'observe Nelson Goodman, « consiste à mettre à part et à mettre ensemble, souvent en même temps », à rassembler et à séparer, tend, quand il s'agit du monde social, à construire et à imposer les principes de division propres à conserver ou à transformer ce monde en transformant la vision de ses divisions, donc des groupes qui le composent et de leurs relations »<sup>10</sup>

Parmi ces principes de division, nous trouvons des principes qui touchent aux missions (prévention/détection), aux secteurs (aide à la jeunesse/justice), aux agents (milieu ouvert/milieu fermé). Tout l'enjeu de cette étude est de critiquer certains modes de rassemblement (comme l'amalgame) ou de séparation (cette mission ne me concerne pas) et d'en envisager d'autres (comme les alliances possibles et nécessaires).

On peut toutefois comprendre que ce triple détour paraisse d'une exigence extrême à ceux qui tentent de résister sur le terrain. Mais il nous semble cependant que la position qui opposerait l'action de terrain et la réflexivité ne ferait que reproduire la **double coupure** qui grève tellement la démocratie aujourd'hui et que Michel Callon a brillamment théorisée : la coupure qui sépare, d'une part, les politiciens professionnels des citoyens et, d'autre part, celle qui sépare les experts des profanes.

C'est à lutter contre cette coupure que cette étude s'emploiera.

Elle ne constitue pas un résumé du programme de formation qui a été dispensé. Elle ne propose pas davantage de techniques d'intervention (qui sont d'ailleurs connues de la plupart des agents

10 P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997, p. 221.

concernés).

Elle entend au contraire opérer un retour réflexif et critique sur un processus qui est loin d'être terminé (comme on l'a vu avec l'attaque récente du Thalys, même si la pression médiatique retombe régulièrement selon les faits divers à épingler).

Si ce retour réflexif n'est évidemment pas **suffisant**, il est en tout cas **nécessaire** si on veut se donner quelque chance d'être à la hauteur de l'enjeu : le rapport à la société, à la violence et à la mort qu'entretient une petite partie de notre jeunesse.

Deux questions seront traitées dans cette étude.

1° La question de la radicalisation entre-t-elle dans le champ de la prévention ? Si oui, à propos de quel objet ? Avec quelle cohérence ?

Pour répondre à cette question, nous croiserons le concept de différend développé par Jean-François Lyotard et les éléments réflexifs proposés par Vincent de Coorebyter pendant la session que nous avons organisée.

2° Pour travailler de manière préventive, à quels éléments de construction de la posture radicale faut-il être attentif, afin de rester fidèle à la notion de Sujet chère au décret du 4 mars 1991 qui régit le secteur de l'aide à la jeunesse ? Nous nous appuierons, pour opérer les détours nécessaires, sur les travaux de Farhad Khosrokhavar sur la radicalisation et de Michel Wieviorka sur les facteurs de subjectivation et de désobjectivation.

Pour chacune de ces questions, nous illustrerons parfois le propos avec les apports des trois groupes d'AMO qui ont participé aux conférences et aux séminaires organisés par RTA de mars à juin 2015 : la logique d'un séminaire consiste précisément à croiser les pratiques, à les mettre en scène en les confrontant à des lectures possibles pour permettre à chacun de construire du sens, en s'appuyant sur des connaissances aussi pointues que possible, en réfléchissant aux alliances qui permettraient aux questionnements d'avoir une existence effective dans la société.

## PREMIÈRE PARTIE

### EVITER UNE VIOLENCE INVISIBLE MAJEURE, LE DIFFÉREND

Dans sa conférence du 13 mars 2015, qui a ouvert le cycle de séminaires consacré à la question de la radicalisation, Vincent de Coorebyter a mis l'accent sur les malentendus qui s'étaient creusés entre la société d'accueil et les populations issues de l'immigration, surtout après l'attentat contre Charlie Hebdo et le magasin juif de Paris en janvier. Il estime qu'il y a là un enjeu majeur auquel on a peu prêté attention. « Un mur d'incompréhension est occupé à s'ériger, et la façon dont la France et la Belgique ont réagi aux attentats n'a pas contribué à abattre ce mur. », affirme le philosophe.

Parmi ces malentendus, il en est qui sont d'un genre particulier, susceptible de requérir la vigilance des AMO parce qu'entrant dans la famille des « **violences invisibles** » contre lesquelles les AMO ont à lutter préventivement.

Pour rappel, le Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse (CCAJ) a stabilisé la définition du concept de prévention dans le secteur de l'aide à la jeunesse dans son avis n°50<sup>11</sup>. Cette définition s'alimente à la notion de violence invisible décrite par Pierre Bourdieu. La violence dite « invisible » parce qu'elle échappe aux regards et aux sanctions s'invite en relais des violences structurelles, économiques et sociales, qui frappent nombre de personnes, entraînant un cortège de difficultés de vie. « Cette violence structurelle est relayée « activement », dit Pierre Bourdieu, par une multitude de micro-violences qui s'exercent au quotidien et échappent le plus souvent aux regards comme aux sanctions (d'où l'image de « violences invisibles ») :

- violences intra-familiales,
- violences institutionnelles (suspicion injustifiée, traitements non équitables, violation des droits, rejet...),
- ou relationnelles (comme la stigmatisation ou le mépris),
- et symboliques (comme le « délit de faciès »).

Ces micro-violences deviennent parfois tellement lourdes que les personnes qui en sont victimes ne trouvent plus d'autre issue que d'y réagir par de la violence visible et répréhensible exercée contre eux-mêmes ou contre les autres.

L'objet de la prévention est en conséquence ainsi décrit par l'avis n°50 :

- « **réduire la quantité globale de violence qui échappe aux regards et aux sanctions** (et qui) s'exerce au jour le jour, (...) et qui est, en dernière analyse, le produit de la « violence inerte », des structures économiques et des mécanismes sociaux relayés par la violence active des hommes », pour reprendre les termes mêmes de P. Bourdieu ;
- éviter que les réactions à cette violence globale ne se « **traduisent** » en réactions **inopportunes**, aptes par exemple à se retourner contre leurs protagonistes. »

Le malentendu que nous avons évoqué supra, qui construit ce mur d'incompréhension dont parle Vincent de Coorebyter, nous semble relever de cette catégorie des violences invisibles ; il nous semble même qu'il se situe à un endroit charnière entre les violences structurelles et les violences invisibles. Il s'agit, nous semble-il, de ce que Jean-François Lyotard nomme un **différend**.

Pour y prêter l'attention nécessaire, en analyser la nature aussi finement que possible est essentiel.

11 <http://www.ccaj.cfwb.be/index.php?id=2379>.

Nous mobiliserons donc les travaux de Jean-François Lyotard avec toute la précision nécessaire, car il nous semble qu'il y a eu plus d'un différend non seulement après les attentats, mais déjà bien avant, autour de la question des caricatures. Nous articulons ces réflexions avec celles de Vincent de Coorebyter.

## 1. UNE DÉFINITION DU DIFFÉREND

Nous expliquerons d'abord ce que Jean-François Lyotard entend par différend<sup>12</sup> et pourquoi ce concept nous semble ici approprié. Donnons-en d'abord une définition minimale, qui n'est pas celle de l'acception classique du terme : **le différend selon Lyotard survient dans le cas d'un conflit porté devant un tribunal et où les deux parties ne sont pas sur pied d'égalité.** Pourquoi cette inégalité ?

Il y a différend dans des cas de figures variés, ce qui rend son identification difficile. On peut globalement relever trois cadres principaux dans lesquels des différends sont susceptibles d'apparaître :

- des situations où la légitimité de la parole n'est pas la même pour toutes les parties, pour des raisons culturelles mais aussi sociales ;
- des situations de privations de droits, soit que ces droits soient inexistantes, soit qu'ils soient inefficaces, soit qu'ils soient empêchés ;
- des situations d'incapacité d'accéder au registre de la plainte, là aussi pour des raisons variées.

Nous détaillerons à présent ces trois niveaux de différends, qui peuvent d'ailleurs se cumuler.

### A. DES SITUATIONS DE DIFFÉRENTIELS DE LÉGITIMITÉ DE LA PAROLE

#### 1° Les contextes de sens et de valeurs sont différents, et de facto inégaux

Culturellement, ce qui fait naître des différends, c'est **l'hétérogénéité des rapports à la norme.**

Pour Lyotard, il y a historiquement trois manières de faire société, qui induisent trois types de rapports différents à la loi : le « il faut faire... » n'est pas justifié par le même « parce que... » dans chacune de ces formes de société.

Les civilisations primitives ou païennes puisent leur rapport à la loi dans les grands récits mythiques qui se transmettent de génération en génération : « Il faut faire » parce que les ancêtres le faisaient et que les récits transmettent ces préceptes.

Dans les sociétés théologico-politiques, c'est le rapport au divin qui est central. « Il faut faire » ce que la révélation divine enjoint de faire.

Enfin, dans les sociétés démocratico-capitalistes, c'est la délibération qui est au centre. « Il faut faire » ce que la délibération a permis de trancher.

Dans nos sociétés, c'est ce dernier paradigme qui a pris le pas sur les autres. Mais ces sociétés sont aussi hétérogènes, et sont donc plus susceptibles de voir naître des différends que des sociétés plus homogènes.

En cas de conflit entre personnes ou groupes ayant des référents hétérogènes et porté devant un tribunal, **les deux parties ne seront pas sur pied d'égalité si l'une d'elle évolue dans un rapport à la loi socialement plus légitime que l'autre.**

La cause de la personne qui se réfère à un autre rapport à la loi n'est pas nécessairement illégitime en soi, mais la manière dont le conflit sera tranché le sera avec les arguments du rapport à la loi dominant ; car, dit Lyotard, « **une règle universelle de jugement entre des genres hétérogènes**

12 J.-F. Lyotard, *Le différend*, Paris, Ed. de minuit, Collection Critique, 1983. Pour une analyse de plusieurs différends dans la société actuelle, voir aussi J. Fastrès, *Vers une société du différend généralisé ?* étude parue dans *Intermag.be*, analyses et études 2014, <http://www.intermag.be/423>.

**fait défaut en général** »<sup>13</sup>.

### 2° *La parole du témoignage est privée d'autorité ou de légitimité*

Dans le cadre de ces différentiels sociétaux, mais aussi au sein même d'un pôle homogène de normes, la parole de l'un peut ne pas avoir le même poids que la parole de l'autre. Qu'on pense par exemple que le Code Napoléon a maintenu la femme dans le statut de mineure durant des décennies.

De même, une parole d'expert aura plus de poids qu'une parole de profane. Une parole d'adulte, qu'une parole d'enfant. Une parole de personne cultivée, qu'une parole de personne peu instruite, etc.

L'écrivain Bernard Noël, traduit en justice pour outrage aux mœurs dans son roman politique *Le château de Cène*, et défendu par Robert Badinter, décrit ainsi ce différentiel dans le prétoire :

« Première affaire : un jeune homme accusé de proxénétisme et de vol. Ironie du Président. Et malgré le vous, le ton du tutoiement. Pour finir, le claquement des menottes. Deuxième affaire : la mienne. Tout change : je suis un monsieur, je suis libre. Je suis bien défendu. »<sup>14</sup>.

## B. DES SITUATIONS DE PRIVATION DE DROITS

3° *La privation de toutes les libertés*, par exemple dans le goulag.

4° *La privation de la liberté de rendre publiques ses idées ou ses opinions*. Ce peut être la situation d'un pays où il n'y aurait pas de liberté d'expression, ou des régimes où la censure est toujours activée.

5° *La privation du droit de témoigner d'un dommage en particulier qu'on a subi*, par exemple lorsque la divulgation de ce dommage risquerait de nuire à l'autorité en place, de faire scandale. L'affaire est, dit-on, « étouffée ».

6° *La situation où le juge/l'autorité qui tranche est aussi, directement ou indirectement, l'auteur du dommage*, et a donc la capacité de refuser le témoignage, d'invalider ou de faire disparaître les preuves ; le plaignant n'a alors pas droit à un procès équitable.

## C. DES SITUATIONS DE PRIVATION DE LA CAPACITÉ DE TÉMOIGNER D'UN DOMMAGE

Il s'agit ici moins d'une question de droit que d'une question de capacité à accéder au témoignage.

7° *La privation de la vie*. C'était le cas pour les juifs exterminés dans les camps de concentration, dont les révisionnistes diront que puisqu'ils ne peuvent témoigner, il n'y a pas de preuve d'existence des chambres à gaz.<sup>15</sup>

8° *L'indicibilité du dommage*. Certains survivants des camps de concentration ou de génocides n'ont pas pu parler avant des années, tant ce qu'ils avaient vécu était dur à raconter et la société, peu prête à l'entendre. Un autre cas de figure survient lorsque le dommage n'est pas de ceux qui se voient, qu'il s'agit de violence psychologique perpétrée par un proche doté d'une « bonne réputation » par exemple.

13 *Idem*, p. 9.

14 B. Noël, *L'outrage aux mots*, in *Le château de Cène, suivi de Le château de Hors, L'outrage aux mots, La pornographie*, Paris, Gallimard, 1990, p. 148-149.

15 Les descendants de personnes tuées dans des génocides et voulant leur rendre justice peuvent, quant à eux, se retrouver dans la situation de ceux dont la parole est privée d'autorité ou de légitimité ; voir les controverses récentes autour de la (non) reconnaissance du génocide arménien.

9° *L'impossibilité de faire la preuve du dommage*. Par exemple, lorsque ces preuves ont disparu dans le dommage lui-même, comme pour ces Roms qui ont fuit l'ex-Yougoslavie en guerre et à qui on reproche de ne pas pouvoir faire la preuve qu'ils y étaient persécutés.

10° *L'absence de lieu où porter le dommage* : le tribunal se déclare incompétent, ou aucune instance n'est prévue pour entendre le dommage, ou l'affaire traîne tant qu'il y a prescription. Un exemple pourrait être celui des victimes de prêtres pédophiles : non seulement leur histoire était indicible, mais les étouffements ont été nombreux et la justice de l'Eglise était sourde. Il aura fallu des années avant que le Vatican ne réforme son code pénal.

11° *Les situations de faiblesse ou de domination* : le plaignant ignore ses droits, les usages, la langue ; il n'est pas en possession de toutes ses facultés ; il est sous la coupe d'autrui.

Lyotard définit donc le différend comme « le cas où le plaignant est dépouillé des moyens d'argumenter et devient de ce fait une victime ». Sa plainte est inaudible, irrecevable ; dans les cas les plus extrêmes, elle ne peut même pas être verbalisée. Le dommage dont le plaignant voulait demander réparation se transforme en **tort** : il le subit, en est victime, mais personne ne veut admettre qu'il existe, et il n'y aura donc pas de « dé-dommagement », même symbolique.

La caractéristique centrale du différend est qu'**il réduit au silence celui qui le subit**.

Lyotard en donne un exemple emblématique en expliquant que certains « éprouvent plus de douleur à l'occasion d'un dommage fait à un animal qu'à un humain. C'est que l'animal est privé de la possibilité de témoigner selon les règles humaines d'établissement du dommage, et qu'en conséquence tout dommage est comme un tort et fait de lui une victime *ipso facto*. » L'animal est donc le paradigme de la victime.<sup>16</sup>

Cet exemple permet de faire percevoir le fond du différend ; « **quelque chose « demande » à être mis en phrases** – nous dirions demande à accéder à l'existence publique –, **et souffre du tort de ne pouvoir l'être à l'instant**. »

Pour Lyotard, il s'agit de trouver de nouveaux idiomes pour parler du différend, pour en témoigner.

<i>Tableau récapitulatif des situations-types de différends</i>	
<i>Situations de différentiels de légitimité de la parole</i>	Rapports à la norme socialement hétérogènes
	Privation d'autorité ou de légitimité de la parole
<i>Situations de privation de droits</i>	Privation de toutes les libertés
	Privation de la liberté d'expression
	Privation du droit de témoigner d'un dommage
	Privation du droit à un jugement équitable
<i>Situations de privation de la capacité de témoigner d'un dommage</i>	Privation de la vie
	Indicibilité du dommage
	Impossibilité de faire la preuve du dommage
	Absence de lieu où porter le dommage
	Situation de faiblesse ou de domination

16 J.-F. Lyotard, *Op. cit.*, p. 50.

## 2. DES RAPPORTS À LA LOI HÉTÉROGÈNES DEVANT UN TRIBUNAL : LE PROCÈS DE CHARLIE HEBDO EN 2007

Abordons à présent les situations où, d'après nous, le différend semble poindre à propos de l'affaire Charlie Hebdo.

Les populations occidentales se réfèrent donc aux principes démocratico-capitalistes, qui s'appuient sur la délibération, pratiquée depuis des décennies. Plus précisément, en l'occurrence, elles s'appuient sur les *décisions qui ont été tranchées par des délibérations* et qui ont donc force de lois : et singulièrement, la liberté d'expression, en tête de classement dans cette affaire.

En affichant par milliers le slogan « je suis Charlie » après les attentats de janvier 2015, c'est cette liberté d'expression que les manifestants défendent ; même si la plupart des personnes qui procèdent à cet affichage ne sont pas des lecteurs de Charlie Hebdo, et même si certaines caricatures les choquent parfois, elles revendiquent la liberté d'expression en tant que principe intangible.

Une partie significative des populations musulmanes implantées en Europe vivent encore, quant à elles, un rapport à la loi plus théologico-politique (type de rapport qui a été, ne l'oublions pas, le nôtre également pendant des siècles, et que certains de nos grands-parents revendiquent encore). Dans ce rapport à la loi, c'est la révélation divine et l'obligation d'obéissance à ses préceptes qui constitue le pôle légitime. Le précepte, pour les musulmans, est de ne pas caricaturer le prophète, autrement dit le sacré.

Pour Jean-François Lyotard, les conflits passent nécessairement par leur verbalisation pour qu'on puisse trancher en justice. Mais quand un locuteur respectant une de ces normes se trouve devant un tribunal fonctionnant selon une autre norme, il est dans l'impossibilité de se faire entendre. C'est l'origine d'un différend.

Dès lors, les jeux de langages qui s'affrontent au nom de ces genres hétérogènes n'auront pas le même poids. Une des parties, celle qui a pour référence un discours différent du discours dominant, peut voir son argumentation disqualifiée, dans des proportions variables.

Pour illustrer le choc de ces pôles hétérogènes de légitimité de la loi, nous nous appuyerons sur le film de Daniel Lecomte, « C'est dur d'être aimé par des cons »<sup>17</sup>.

Le film relate le procès intenté en 2007 par plusieurs parties civiles<sup>18</sup> contre Charlie Hebdo, pour avoir publié des caricatures du prophète, en relais d'un journal danois. Ce procès, en effet, contient déjà tous les ingrédients du malentendu, qu'on retrouvera 8 ans plus tard, après les attentats de Paris.

Le film n'a pas été tourné dans la salle d'audience, mais dans les couloirs du tribunal de grande instance de Paris ; en effet, même s'il existe en France une loi qui permet de filmer dans les salles d'audience quand le procès a une portée historique, le réalisateur n'a pas souhaité le demander, car cela impliquait un long délai avant diffusion, et que sa volonté était de diffuser au plus vite.

Les témoignages des différentes parties ont donc été reconstitués a posteriori, par des interviews des protagonistes qui ont redit et commenté leurs argumentaires. Pour le reste, c'est essentiellement l'ambiance de la salle des pas perdus qui est filmée.

Dans ce procès, les parties civiles concentrent leur plainte sur 3 caricatures (sur les 13 que comportait le journal), dont la Une de Cabu montrant « Mahomet débordé par les intégristes », pleurant dans ses mains et soupirant : « C'est dur d'être aimé par des cons ». Les deux autres caricatures venaient du journal danois relayé par Charlie Hebdo ; l'une représentait 4 djihadistes décédés arrivant au ciel tout

17 Sélection officielle au festival de Cannes hors compétition, produit par Films en stock.

18 Association Défense des citoyens ; Société des Habous et des lieux Saints de l'Islam (la Mosquée de Paris) ; Union des Organisations islamiques de France (UOIF) ; Ligue islamique mondiale ; Association Promotion Sécurité nationale (APSN) ; Association Politique Halte à la censure, la corruption, le despotisme, l'arbitraire.

fumants, et le prophète leur disant « Stop, notre stock de vierges est épuisé. » ; la seconde, le visage de Mahomet avec une bombe dans son turban (c'est d'ailleurs celle-là qui était la plus contestée par les plaignants, disant qu'on assimilait l'Islam et le terrorisme).

Dans tout procès, il y a un argumentaire, contenu dans les plaidoiries des avocats.

Pour Lyotard, dans le cadre d'un procès plus encore que dans toute autre conversation, il s'agit d'enchaîner : « une phrase arrive, il **faut** enchaîner ». Ne pas enchaîner entraîne la défaite. C'est le métier des avocats d'enchaîner. Mais en écoutant les uns et les autres, on ne peut que mesurer le fossé qui sépare les deux pôles de légitimité et le hiatus dans les enchaînements.

### LÉGALITÉ VERSUS LÉGITIMITÉ

Les avocats des plaignants critiquent l'irrespect envers tous les musulmans que constituent ces caricatures et l'assimilation du terrorisme à l'Islam. Francis Szpiner, avocat de la Mosquée de Paris, indique d'ailleurs que le reproche n'est pas contre la caricature en tant que telle, puisque toutes ne sont pas mises en cause, mais le caractère raciste de celles qui constituent l'objet de la plainte. Il déclare « Il faudra vous habituer, nous ne sommes plus les indigènes de la république ».

Daniel Lecomte, le réalisateur qui l'interviewe (qui a par ailleurs témoigné au procès en faveur de Charlie Hebdo et qui assume sa partialité) lui dit que « c'est fort quand même, **ce n'est pas le propos** ». « Mais **si, c'est le propos**, répond Szpiner. Comment pouvez vous croire un instant, Monsieur Lecomte, qu'il n'y a pas à résoudre l'histoire coloniale notamment, dont une partie malheureusement de la population française a gardé un mépris et un racisme à l'égard des musulmans de France ». Daniel Lecomte lui dit qu'il fait des amalgames. « Mais non, ce n'est pas un amalgame. Je dis simplement qu'il y a des gens qui pensent que la France est un pays chrétien et blanc, qui ne voient pas la diversité de ce pays. » Lecomte : « Vous ajoutez dans le même ordre d'esprit, quand même c'est fort cet amalgame, c'est le prémisses de la ratonnade, quand même c'est fort ». Szpiner : « Mais bien sûr, qu'est-ce qui justifie la ratonnade ? ». Lecomte : « **La charge est tellement lourde, on ne l'entend pas, on ne la croit pas** ». Szpiner « Et bien vous avez tort. [...] Quand vous dites qu'une religion est le fourrier<sup>19</sup> du terrorisme, ceux qui vont vouloir se venger, c'est le prétexte à la ratonnade, et vous fournissez la ratonnade. Si vous ne voulez pas le voir, je trouve ça inquiétant ».

Dans la salle bondée des pas perdus, moult caméras filment les débats entre groupes de publics musulmans et non-musulmans. Un musulman s'écrie « Nos grands-parents sont morts en 40-45 pour la France. Mon grand-père est mort pour vous. Il est mort dans les tranchées mon grand-père. Il est mort dans les tranchées mon grand-père ! Pour la France, il est mort ! »

Et tandis que le service d'ordre le repousse de côté, il continue, répétant encore et encore : « Il est mort pour la France mon grand-père. Et regardez qu'est-ce qu'on récolte, nous les enfants. Nous les enfants, regardez ce qu'on récolte ! Mon grand-père il est mort pour la France ! Et regardez comme les petits-enfants récoltent aujourd'hui le racisme ! ».

Abdallah Zekri, du Conseil musulman du culte de France, tente de le raisonner, ne parvenant pas à parler assez bas pour éviter les micros : « On est là comme partie civile, on s'explique devant un tribunal, il ne faut pas donner une certaine image qu'on s'énerve. Tu te calmes. Tu as dit ce que tu avais à dire, tes grands-parents sont morts en 40-45, ils ont combattu pour la France, c'est bien, il y en a qui comprennent ou qui ne comprennent pas ». L'homme veut, calmement, ajouter quelque chose, mais le service d'ordre l'emmène, invoquant la sérénité des débats.

« Mon grand-père est mort pour la France et nous qu'est-ce qu'on récolte ? » Cette phrase du témoignage n'est pas dotée d'autorité. Elle ne peut être versée au dossier symbolique. Pas plus que celle de l'avocat Szpiner sur la vengeance, pourtant, hélas, prémonitoire. « La charge est tellement lourde, on ne l'entend pas, on ne la croit pas », dit Lecomte.

Il y a là selon nous un premier différend qui s'installe dans le procès. Différend qui est d'ailleurs résumé

19 Le fourrier est « une personne ou une chose qui annonce » ; synonyme d'avant-coureur. (Petit Robert).

par Szpiner après qu'Anne de Fontette, Procureur de la République, ait demandé la relaxe, estimant que les charges n'étaient pas fondées au regard de la loi (le texte prévoit qu'on doit « provoquer à raison d'une religion » pour être passible de poursuites pénales, or ici ce n'est pas une religion qui est visée mais une partie extrémiste de cette religion) : « Je ne lui reproche pas d'avoir demandé la relaxe, dit l'avocat ; **je lui reproche la manière dont elle l'a fait. Je pense qu'elle n'a pas pris en compte une partie de ce qui était la demande légitime de ceux qui étaient les plaignants.** »

### ÉGALITÉ DE TRAITEMENT VERSUS HISTOIRES INÉGALES

Richard Malka, l'avocat de Charlie Hebdo, explique quant à lui au réalisateur comment il a voulu répondre (enchaîner) aux arguments des avocats de la partie adverse qui invoquaient deux poids deux mesures dans la production caricaturale de Charlie hebdo et demandant une égalité de traitement, estimant la religion musulmane exagérément attaquée.

« J'ai voulu démontrer qu'il n'y avait en aucun cas deux poids, deux mesures, bien au contraire, et qu'en réalité ce qu'ils demandaient c'était un traitement de faveur ; et j'ai repris l'histoire des relations de Charlie Hebdo avec les autres religions, et en particulier avec la religion chrétienne, pour leur dire : vous voulez vraiment l'égalité de traitement ? ». Et il exhibe devant le tribunal de nombreuses caricatures, toutes plus irrespectueuses et scabreuses les unes que les autres, du pape, de Jésus, puis des figures des autres religions, en ponctuant à chaque fois « Vous voulez vraiment l'égalité de traitement ? »

Philippe Val, le directeur de Charlie Hebdo, qui est donc le prévenu dans cette affaire, est d'abord épouvanté de l'audace de son avocat : « Qu'est-ce qu'il fait, on va à la catastrophe ! ». Puis, au fur et à mesure de l'exhibition des dessins et de la ritournelle de Richard Malka : « Les avocats de la partie adverse, les musulmans, ils sont là, ils prennent un air choqué, puis tout d'un coup, pffffrrrr, ils éclatent, ils se marrent, et c'est TROP BIEN ! » La salle explose de rire, y compris le président.

« LE grand moment de ce procès », selon les dessinateurs. Mais sans doute, aussi, le moment où le différend se noue. Car comment enchaîner, après cela ? **L'humour lui-même amène un différend**, il n'y a pas de phrase pour répondre au rire. Cela réduit à néant la plainte. Vous riez vous-même, donc vous n'êtes pas un plaignant, votre plainte est nulle et non avenue. C'est d'ailleurs ce que dit Philippe Val, le prévenu : « Il n'y avait plus de musulmans, c'était autre chose, c'était vraiment le principe du blasphème. On peut blasphémer, et d'ailleurs vous-même vous vous marrez. »

Pour Lyotard, le « délit parfait » dans un procès consiste à « obtenir le silence des témoins, la surdité des juges et l'inconsistance (l'insanité) du témoignage ». Tout est alors comme s'il n'y avait pas de dommage. « S'il n'y a personne pour en administrer la preuve, personne pour l'admettre, et/ou si l'argumentation qui la soutient est jugée absurde, le plaignant est débouté, le tort dont il se plaint ne peut être attesté. Il devient une victime. »<sup>20</sup>

« Qu'est-ce que vous nous demandez avec cette égalité de traitement, dit Richard Malka ? Vous nous demandez qu'on fasse un sort spécial à l'Islam, qui serait la seule religion qui n'aurait pas le droit (sic) d'être caricaturée et d'être traitée avec humour. Et ça ce n'est pas possible, parce que c'est cela qui reviendrait à faire de la discrimination. » Et le dessinateur Honoré, interviewé parmi la foule, déclare que « La réponse, elle devrait être du même acabit, Mr Boubakeur [le recteur de la grande mosquée de Paris, partie civile] devrait apprendre à dessiner et faire des caricatures sur les athées qui nous feraient rire ». La seule « phrase » pour enchaîner serait donc la caricature, au principe qu'on peut rire de tout.<sup>21</sup>

20 J.-F. Lyotard, *Op. cit.*, p. 23.

21 Sauf peut-être du président du tribunal devant lequel on est déféré. On sait qu'il est de coutume de croquer les protagonistes dans les audiences des procès importants et médiatisés ; dans le cas qui nous occupe, c'est Plantu lui-même, dont le dessin de couverture faisait partie de l'objet du litige, qui a pris le crayon. Et qui, dans le plus parfait respect des règles de l'art, a croqué, et non caricaturé, le président. Cf. <http://prchroniques.blog.lemonde.fr/2007/02/11/proces-des-caricatures-derniere/>.

« Un cas de différend entre deux parties a lieu quand le « règlement » du conflit qui les oppose se fait dans l’idiome de l’une d’elles alors que le tort dont l’autre souffre ne se signifie pas dans cet idiome. »<sup>22</sup> L’idiome préconisé pour la réponse est précisément celui qui est mis en cause par la plainte : l’attaque du sacré. Il est frappant de constater que s’affrontent ici deux types d’iconoclasmes qui s’ignorent<sup>23</sup> : l’iconoclasme religieux (que le christianisme a connu également, il faut s’en souvenir), et l’iconoclasme symbolique qui consiste à ne rien respecter de ce qu’il est prescrit de respecter. Suggérer à des tenants du premier de riposter avec les armes du second indique assez à quel point l’incompréhension est grande.

Vincent de Coorebyter pointe les mêmes incompréhensions huit ans plus tard, après l’attentat contre Charlie Hebdo, et met bien en lumière l’incommensurabilité des deux positions.

« [...] il faut souligner que ce n’est pas la même chose – contrairement à ce que l’on a beaucoup dit – de publier, en France ou en Belgique, des caricatures du pape ou des caricatures de Mahomet. Pour éviter de choquer ou d’inquiéter les musulmans, il ne suffit pas de leur rappeler que nous ne ménageons pas davantage l’Eglise catholique.

Nous sommes habitués à notre tradition anticléricale, nous estimons que c’est un droit que d’attaquer la personnalité qui dirige l’Eglise catholique, laquelle a exercé une domination longue et pesante. En raison de cet héritage, nous interprétons *a priori* les caricatures comme un combat légitime du faible contre le fort. La caricature – et Dieu sait si les papes en ont fait les frais – rééquilibre les rapports de force, et c’est la raison pour laquelle d’autres caricatures raillent d’autres puissants, notamment au plan politique. Mais, en France ou en Belgique, s’attaquer au prophète ne revient pas à s’en prendre au symbole d’une domination dont nous serions les victimes. Du point de vue des musulmans, de telles attaques **ne constituent pas une réplique du faible au fort mais, au contraire, un combat du fort contre le faible**. L’Occident étant l’ancien colonisateur – même si nous n’en sommes pas responsables, cela joue –, les caricatures du prophète sont ressenties comme un élément supplémentaire du combat de l’Occident contre la civilisation musulmane, comme l’expression d’un mépris ou d’une supériorité. »

De Coorebyter ajoute : « Dans nos pays qui ont perdu le sens du sacré, nous ne parvenons plus à comprendre ce qu’un dessin peut signifier pour ceux qui le prennent au sérieux, pour ceux qui en ressentent la symbolique au premier degré et qui n’interprètent pas une représentation de Mahomet, dans *Charlie Hebdo*, comme un simple dessin de caricaturistes s’amusant dans le cadre d’une tradition d’irrévérence.

Si l’on se préoccupe du vivre ensemble, il faut se demander ce que ces dessins signifient pour d’autres qui ne les lisent pas comme nous. Non pas pour les faire interdire, mais pour ne pas ignorer la violence qu’ils recèlent aux yeux de certains. »

### L’ISSUE DU PROCÈS DE 2007

Le jugement du tribunal de première instance fut donc la relaxe pour Philippe Val.

Commentant cette issue lors qu’une présentation publique de son film, Daniel Lecomte déclare « Si on n’avait pas fait ce procès, cette indignation d’une partie de la population arabo-musulmane en France n’aurait pas été relayée dans le cadre d’un tribunal, elle se serait ou aurait pu s’exprimer dans la rue. [...] C’est la grandeur de nos états démocratiques de permettre que cette indignation s’exprime dans une enceinte, j’allais dire civilisée, et oui, civilisée, où leur indignation peut être entendue, où ils

22 J.-F. Lyotard, *Op. cit.*, pp. 23-24.

23 Voir l’analyse de Jean Blairon, « Alors, et ainsi, je serais Charlie ? », *Intermag.be*, analyses et études 2015 <http://www.intermag.be/499>.

peuvent être compris, et où ils peuvent même accepter la règle du jeu d'être éconduit par la justice. On peut leur donner tort. Ça participe du débat démocratique et en même temps ça participe de l'apaisement des conflits. »<sup>24</sup>

Si la Mosquée de Paris a accepté le verdict, certaines parties civiles sont néanmoins allées en appel, où le jugement fut confirmé. Et même un peu plus, puisque ce nouveau jugement considérait non seulement que Charlie Hebdo n'avait pas visé la communauté musulmane dans son ensemble, mais « *soulignait, avec son esprit satirique bien connu mais de manière argumentée, le danger des fanatismes religieux [et] de l'instrumentalisation de l'Islam à des fins politiques* ». La Cour a conclu que les caricatures poursuivies « *ont, par leur publication, participé au débat d'intérêt général sur la liberté d'expression* ». <sup>25</sup>

En 2012, un autre procès fut intenté contre Charlie Hebdo par d'autres associations, mais toujours à propos de caricatures du prophète, avec les mêmes résultats.

Juridiquement, le jugement met fin au litige, qu'il éteint : justice a été faite.

Mais il exaspère aussi le différend. Et c'est vers le vandalisme puis vers le terrorisme que la protestation s'est dirigée. Et le 7 janvier 2015, 12 personnes trouvaient la mort dans les locaux de Charlie Hebdo.

Comment transformer un tort en dommage ? Comment dé-dommager ?

Comment faire en sorte que le système démocratico-capitaliste dépasse ce paradoxe : il est basé sur la délibération, mais la délibération est-elle assez ouverte à l'hétérogénéité, à tout le moins pour éviter ce que l'avocat Szpiner craignait : la vengeance, qui en appellera une autre, la ratonnade ?

**La lecture de l'affaire Charlie-Hebdo qui fait appel à l'histoire (le procès de 2007) et à l'analyse des « règles de justice » qui mettent en lumière le fonctionnement du différend permet de construire une hypothèse sur le sens des attentats et la forme de « radicalisation » qu'ils incarnent. Il nous reste à analyser le « front » qui s'est construit en réponse à ces événements pour pouvoir poser la question de savoir si des actions préventives au sens de l'avis n°50 peuvent être concernées par cet enchaînement tragique.**

### 3. LE SLOGAN « JE SUIS CHARLIE »

Après les attentats de janvier 2015 à Paris, le slogan « Je suis Charlie » a été source de bien des frictions et des malentendus.<sup>26</sup> On peut même dire qu'il s'agit là d'un différend de grande ampleur. Un différend public, pourrait-on dire, aussi paradoxale que l'expression puisse être.

Dans sa conférence du 13 mars 2015, Vincent de Coorebyter pointait :

« Le sentiment de voir naître une **nouvelle dogmatique** a culminé avec la démultiplication du slogan « Je suis Charlie ». Je comprends la réaction collective du peuple français et l'envie d'affirmer, à travers ce symbole, une solidarité, un sentiment de scandale, une appartenance et une défense de valeurs fondamentales. Mais voir ce slogan répété jusqu'à plus soif, repris dans tous les coins occidentalisés

24 Bonus du film « c'est dur d'être aimé par des cons ».

25 <http://www.chronculture.com/fr/ressources/documents/282-droit-de-la-communication-et-des-medias/2314-cour-appel-charlie-hebdo-caricatures>.

26 Voir à ce sujet l'analyse de Jean Blairon « Alors, et ainsi, je serais Charlie ? », *Op. cit.*

de la planète, sans explication, sans y ajouter ce qui aurait pu le nuancer ou l'équilibrer<sup>27</sup>, tout cela a projeté une signification troublante, ambiguë. Officiellement, il s'agissait de dire : « Nous sommes décidés à défendre la liberté d'expression et nous sommes prêts nous aussi à mourir pour elle<sup>28</sup>. » Mais, pour un certain nombre de personnes de sensibilité musulmane, je crains que cette démultiplication, cet affichage viril du slogan « Je suis Charlie », ait signifié : « Je suis Charlie et moi aussi je vous emmerde, moi aussi j'emmerde votre prophète. » Ce n'est certainement pas ce que la plupart de ceux qui ont brandi le slogan ont voulu dire, mais je crains que ce soit ainsi que cette démonstration de force a été comprise. »

On peut poursuivre cette interrogation en réalisant une analyse approfondie du slogan comme acte de langage.

### UNE ANALYSE CRITIQUE DU SLOGAN

Pour Jean-François Lyotard, les différends se logent en effet dans le langage ; ils se produisent, rappelons-le, lorsqu'un plaignant ne peut argumenter sa plainte et se voit réduit au silence.

Dans le langage, deux éléments sont déterminants.

- *Les genres de discours* sont déterminants parce qu'ils définissent les règles d'enchaînement des phrases. Par exemple, dans un discours de type juridique, les enchaînements sont régis par une série de phases ritualisées d'ailleurs difficilement compréhensibles pour ceux qui sont peu au fait de ces procédures : « considérant que... ; quant au fond... ; etc. ». Lorsque le président annonce : « la séance est levée », il signifie la fin des enchaînements. Un discours de genre économique, académique, historique, etc., n'enchaîne pas selon les mêmes règles.
- *Les régimes de phrases* sont également déterminants : raisonnement, interrogation, récit, ordre, description, sont des régimes de phrases différents, de valeur non équivalente.

L'univers des phrases est constitué de quatre éléments. Une phrase présente :

- ce dont il s'agit, le cas : c'est le *référent* ;
- ce qui est signifié du cas : le *sens* ;
- à l'adresse de qui/quoi cela est signifié : le *destinataire* ;
- ce par quoi ou au nom de quoi cela est signifié : le *destinateur*.

Chacun de ces éléments peut être ou ne pas être marqué dans la phrase.

*Le genre de discours* auquel appartient la phrase « Je suis Charlie » est le slogan ; son inventeur, Joachim Roncin, est d'ailleurs designer, et a dû faire usage de son droit d'auteur pour éviter le dépôt de marque (plus d'une cinquantaine de demandes déposées) et la commercialisation du slogan par des personnes malintentionnées ; c'est dire si d'aucuns ont bien perçu la force de persuasion du slogan et son aspect vendeur.

*Le régime de phrase* de ce slogan est l'affirmation.

La manière dont la phrase a pu être perçue, comme l'indique fort justement Vincent de Coorebyter, a pu être multiple.

- Par rapport au référent, au cas (Charlie), la phrase pouvait signifier « Charlie n'est pas mort », « Nous continuerons ce que Charlie faisait ». La phrase évoque aussi symboliquement d'autres référents historiques et politiques : « Je suis Malcolm X » ; « Ich bin ein Berliner ».
- Par rapport au sens, elle signifierait qu'il n'y avait pas d'alternative : on ne pouvait pas NE PAS être Charlie. La liberté d'expression est intouchable.

27 Proclamer, comme l'ont fait certains, « Je suis Charlie, je suis juif, je suis policier », était très différent, mais très minoritaire aussi.

28 Ce dont on peut douter : Brassens n'aurait pas crédité de ce courage les 4 millions de citoyens qui ont manifesté en France le 11 janvier.

- Par rapport au destinataire, l'usage du « je » indique un ralliement individuel, proche de la signature qui engage. Il permet aussi une signification double du verbe : verbe être ou verbe suivre, que n'aurait pas permis le pluriel.
- Par rapport au destinataire – la communauté musulmane –, la phrase peut être considérée comme une marque de mépris (« moi aussi je vous emmerde »), mais également comme un ultimatum. Il était donc très difficile d'enchaîner autrement que par l'adoption virale, sinon par l'affirmation contraire « je ne suis pas Charlie ».<sup>29</sup>

De ce fait, répondre, enchaîner, c'était inévitablement soit surenchérir, soit se positionner dans un camp adverse.

Et comme le silence est une phrase, ne pas répondre du tout et ignorer le slogan pouvait aussi signifier un aveu de culpabilité et de honte.

Ainsi charpentée en forme de slogan, la phrase n'est pas une épitaphe en l'honneur des dessinateurs abattus devenus des héros, elle est bien plus que cela, même si dans l'émotion la plupart des personnes qui l'ont brandie n'en n'ont pas mesuré la portée.

### QUEL REcul CRITIQUE PRENDRE ?

**La confrontation de droits a toujours existé**, et dans tous les domaines ; dans le cas qui nous occupe, il s'agit de la liberté d'expression (droit de dire ce qu'on veut) versus le droit des personnes de ne pas devoir supporter tous les discours (racistes ou sexistes, par exemple). Des droits, qui trouvent leur assise dans les lois, peuvent à tout moment se trouver en confrontation (la liberté de la presse versus le droit à la vie privée, par ex.) ; et des arbitrages sont ainsi faits (il existe des lois pour cadrer les expressions excessives ou inadéquates et donc protéger certains destinataires).

Mais comme toutes lois, les lois de cadrage ne tiennent pas compte de l'hétérogénéité des cultures et des différences de sensibilité qui peuvent exister ; la sensibilité n'est pas un élément stable, elle est volatile, liée au symbolique, à l'histoire, à tout ce que le passé peut charrier, aux normes sociales, aux valeurs, etc.

Il ne faudrait pas oublier que si la liberté d'expression est un droit, dont on peut se réjouir pleinement d'ailleurs, il s'agit d'un droit qui a pris comme point de départ le **destinateur** d'un jeu de langage : chacun a le droit de s'exprimer. De ce fait même, le **destinataire** n'est pas au centre.

La liberté d'expression peut donc faire tort à certains destinataires, et si ce tort ne peut être transformé en dommage, le risque est grand que le fossé d'incompréhension s'aggrave.

D'autant plus lorsque ces destinataires veulent devenir destinateurs eux-mêmes, et réagir aux propos qui leurs sont adressés, en disant « je ne suis pas Charlie » par exemple, ou « les dessinateurs ont bien cherché ce qui leur est arrivé », ou en refusant de faire une minute de silence, comme certains jeunes dans des écoles. Et que, dans ce sens-là, la liberté d'expression n'est plus invoquée par ceux qui deviennent destinataires, qu'elle est même remise en cause, que la parole dissonante n'est pas admise car considérée comme inconvenante.

Notons que l'inverse peut être vrai aussi, et serait également un différend, si toute parole irrévérencieuse devait être censurée. A fortiori, censurée par la mort, comme ce fut le cas pour les dessinateurs assassinés.

**Dans le différend entre le référent au destinateur (la liberté d'expression) et le référent au destinataire (le respect des individus), deux jeux de langage s'affrontent, mais quel que soit celui qui l'emporte, il peut faire tort à l'autre, et peut alors produire une victime.**

C'est dans ces confins des lois que les différends se logent. Cela ne signifie nullement que toute personne qui perd un procès devient une victime ; il ne le devient pas lorsque ce procès a été mené sur les bases homogènes. C'est lorsque l'hétérogénéité est à la manœuvre qu'on peut parler de différend.

<sup>29</sup> Nous nous sommes efforcés d'échapper à cette alternative en mobilisant les ressources de la langue : l'interrogation (plutôt que la négation ou l'affirmation) ; le conditionnel (plutôt que l'indicatif) ; les modalités circonstancielles (la conséquence et la manière) : « Alors, et ainsi, je serais Charlie ? ».

## LES AMO ET LE SLOGAN « JE SUIS CHARLIE »

Après les attentats de janvier 2015, les AMO, comme tout le monde, ont été confrontées au raz-de-marée émotionnel et médiatique. Celles que nous avons rencontrées dans le cadre des séminaires organisés par RTA nous ont commenté leurs réactions.

Trois positions ont pu être observées dans les AMO.

- Après décision concertée en équipe, il a été décidé de ne pas afficher le slogan. Ces AMO considéraient qu'il n'était pas de leur ressort de se positionner, qu'il fallait au contraire assurer le quotidien, rester disponible pour les demandes économiques et sociales, avant les questions identitaires.
- D'autres AMO ont considéré qu'adhérer au slogan ou non était une décision personnelle, au nom de la liberté d'expression justement ; chaque travailleur a donc pu, s'il le voulait, afficher le slogan dans les locaux (près de son bureau, en fond d'écran...)
- Enfin, d'autres AMO ont choisi et assumé institutionnellement d'afficher le slogan en vitrine.

Une phrase arrive, il faut enchaîner. La phrase est « Je suis Charlie », comment enchaîner ? A un jeune qui lui demandait s'il était Charlie, un éducateur répond : « Je suis la liberté d'expression. Et tu peux l'être aussi : c'est légitime de s'indigner. Mais pas de casser la gueule aux gens. »

Le différend, s'il concerne les situations portées devant un tribunal, peut s'exporter à d'autres échelons de la société, là où il existe une magistrature morale, et notamment dans le travail social.

A posteriori, la première vigilance semble être d'**éviter cette exportation** du différend. Il importe d'avoir un positionnement institutionnel et d'éviter l'adoption précipitée d'un slogan tout fait. On peut se solidariser avec une cause sans suivre le mouvement général et avec nuances, se tenir en dehors de l'œil du cyclone, ne pas se laisser porter par le précipité de sens médiatique, mais très vite se préparer à réagir. Comment ?

### QUELS DÉBATS POUR QUELLE LUTTE ?

Nous avons démontré jusqu'ici que les attentats incarnant une forme de radicalisation pouvaient être lus comme la conséquence tragique de l'existence de nombreux différends.

En tant qu'il réduit au silence celui qui le subit, le différend peut être considéré comme une violence invisible, de celles auxquelles les AMO doivent être attentives.

Il en constitue même, peut-être, la manifestation la plus aiguë.

Le travail d'accueil et d'écoute pratiqué par les AMO, qui procède de la lutte préventive contre les violences invisibles, est donc concerné par cette problématique.

Vincent de Coorebyter concluait sa conférence de la sorte : « Lorsque l'on prétend ouvrir un dialogue interculturel, il ne faut pas s'engager dans des grands-messes consensuelles : il faut parler de ce qui divise, des sujets qui fâchent. **Car c'est là-dessus que les sentiments d'exclusion symbolique peuvent se développer.** Les appels au consensus, au vivre ensemble, au respect des valeurs communes, sont des tentatives vaines, l'hommage que l'on est obligé de rendre à un certain objectif de pacification, mais qui ne nous fait pas avancer.

Il faut non seulement parler des sujets qui nous divisent, **mais parler surtout de ce qui nous divise de manière implicite.** Ce sont les évidences non réfléchies, les normes sociales qui nous séparent bien plus fondamentalement que les discours théoriques que l'on pourrait défendre de part et d'autre

sur la laïcité, la liberté de conscience ou le droit au blasphème. Les débats sur des sujets juridico-politiques sont nécessaires, mais le fond de la question est beaucoup plus de l'ordre d'une différence historiquement héritée, d'un certain nombre d'évidences implicites. »

Aborder les sujets qui fâchent est donc une manière de prendre le différend en compte. Tâche malaisée et particulièrement délicate s'il en est. Surtout lorsque l'émotion prend le dessus et que la médiatisation à outrance entraîne vers la grand-messe consensuelle – mais pour une partie de la population seulement.

Les AMO se sont bien entendu posé la question de savoir s'il fallait ou non débattre avec les jeunes après les événements de janvier.

Plusieurs positions sont aussi observées parmi celles que nous avons rencontrées.

- Dans certains cas, même avec affichage du slogan « Je suis Charlie » par l'AMO, les jeunes n'ont pas réagi, rien demandé (principalement en province), et l'AMO n'a dès lors pas communiqué d'initiative sur la question.
- Dans d'autres cas, surtout s'il y a eu affichage, des jeunes ont réagi, surtout à Bruxelles, et parfois avec véhémence. Dans ces cas, voici les positions adoptées :

\* Décision de ne pas entrer à chaud dans le débat :

- soit, donner du temps au temps en se disant que cela va se dégonfler tout seul et privilégier la relation, le quotidien. Si les jeunes sentent qu'il n'y a pas de jugement à leur égard, ils se « désallument » tout seuls ;
- soit laisser des partenaires se charger du débat, comme l'école, quand on sait qu'elle le fait ; certaines écoles ont expliqué ce qu'était un journal satirique, ont commenté des caricatures, fait caricaturer ;
- soit décider d'organiser le débat collectif plus tard, avec plus de recul et moins d'émotion. Une piste qui leur semble intéressante à investiguer en collectif est celle de l'humour, par exemple à travers la pièce « Jihad » que certains ont eu l'occasion d'expérimenter. Une autre est de détourner le propos tant sur le fond que sur la forme, le rediriger vers la question de la tolérance, en permettant une expression artistique, et non un slogan.

\* Décision d'affronter à chaud et d'entrer dans le débat, mais plutôt dans l'informel et dans l'individuel.

Lorsque des travailleurs se sont trouvés en collectif et que la question a été évoquée, il est apparu que « je suis Charlie » n'était pas le débat que voulaient mener les jeunes, qu'ils étaient sur ce thème dans la provocation adolescente ; il s'agit alors de ne pas se laisser entraîner dans la polémique, de rester soi-même, authentique. Puis leurs préoccupations reviennent vite : les études, l'emploi, l'avenir. C'est au quotidien qu'ils ressentent aussi la discrimination, pas seulement à l'occasion de l'affaire Charlie.

Il est arrivé que des AMO soient appelées à la rescousse par des écoles ; une situation est évoquée où une enseignante, voulant en appeler aux valeurs universelles de liberté d'expression, a décrété qu'il était immoral de dire qu'on n'est pas Charlie, et la classe est entrée en ébullition et a dû être interrompue.

Bien au-delà de la question de la radicalisation islamiste, des AMO ont témoigné de leur difficulté à engager des débats avec des jeunes quand il tiennent des propos extrémistes, par exemple, un jeune qui exprime à ses amis que son héros, c'est Hitler, qu'il a fait des choses bien et qu'il devrait y avoir plus de gens comme lui.

Par ailleurs, en matière religieuse, les AMO ne sont pas toujours à l'aise (on ne peut pas tout connaître), et le code de déontologie interdit tout prosélytisme ; ce sont donc des débats difficiles. Ne pas nier son ignorance partielle, chercher avec le jeune (qui n'est pas toujours très au fait non plus d'ailleurs) semble être la meilleure posture.

Enfin, les AMO regrettent le tapage médiatique, souvent hyperbolique, généralisant, stigmatisant pour les jeunes et leurs familles.

A posteriori, il apparaît important, possible et nécessaire pour les AMO de rester dans le cadre qui est le leur, d'assurer leur rôle de soutien aux jeunes et aux familles qui le nécessitent.

Les éléments factuels que nous venons de pointer montrent que ce soutien « préventif » (visant à diminuer le poids des « violences invisibles ») est bien en jeu dans la question de la radicalisation, même s'il n'en couvre pas tout le champ.

On pourrait résumer le point où nous sommes arrivés comme suit : si le différend est un tort porté à l'une ou l'autre partie en présence, s'il concerne les familles et les jeunes, le rôle de l'AMO est d'être vigilant afin de permettre une écoute de celui qui a été réduit au silence, dans la recherche d'un idiome qui puisse lui rendre la parole. Libérer la parole avec empathie ne signifie pas « je suis d'accord avec toi », mais « il y a une place pour t'entendre ».

Dans le cas d'espèce, ce travail est d'autant plus important que ne pas s'en préoccuper peut mener à ce que qu'on cherche précisément à éviter, à savoir un supplément de crispation identitaire.

Si la lecture en termes de différend est pertinente, la première prévention dans la question de la radicalisation consiste alors à lutter contre cette violence invisible extrême qu'est le différend, qui réduit au silence celui qui cherche à émettre une plainte.

Le travail préventif, dans cette lecture, consiste pour les AMO à faire ce qu'elles font d'habitude, mais dans un contexte plus critique encore.

Mais cette lecture montre inversement que le travail d'écoute ne se limite pas à une aide psychologique, loin s'en faut. Il est pleinement une action politique, en lien direct avec la production de la société, avec les relations que les groupes qui la composent entretiennent entre eux, avec les droits que les conflits sociétaux ont permis de conquérir, avec les lois qui entendent les garantir et qui y réussissent peu ou prou.

Ces actions ne sont pas pour l'instant adossées à un mouvement fort qui en démultiplierait l'efficacité, ce qui peut les fragiliser, les minimiser ou les affaiblir du fait de l'incompréhension qui les frappe.

# DEUXIÈME PARTIE :

## DÉSUbJECTIVATION ET RADICALISATION

Nous avons d'abord traité la question de savoir si la radicalisation entrerait dans le champ de la prévention, en quelque sorte dans sa notion. En analysant les attentats de janvier 2015 comme la conséquence tragique de l'existence de différends très forts dans nos sociétés, et en considérant la nature de ces différends (une violence invisible particulièrement intense), nous avons pu poser l'hypothèse que les événements qui ont émaillé l'année 2015 ressortissaient bien au champ de la prévention, à condition qu'un travail sur leur sens en fasse ressortir les enjeux.

Nous souhaiterions faire un pas de plus en nous demandant maintenant sur **quels éléments d'une posture radicale en voie de constitution une action préventive pourrait tenter de peser.**

Il n'est pas possible de répondre à cette question – en restant fidèles aux fondamentaux du travail en milieu ouvert – sans analyser **les rapports complexes que la posture radicale comme réponse entretient avec le travail du sujet comme question.** Le travail en milieu ouvert, en effet, tel qu'il est régi par le Décret du 4 mars 1991, est tout entier tendu vers le respect des droits du jeune comme sujet, alors même qu'il se trouve en difficulté ou en danger.

### 1 UNE DÉFINITION DE LA RADICALISATION

Le terme « radicalisation » ayant pris une ampleur médiatique énorme ces dernières années et plus encore après les attentats de 2015, il importe de tenter d'en circonscrire la définition. En effet, le terme a tendance à connaître un usage non seulement hyperbolique, mais parfois dévoyé et souvent stigmatisant ; peuvent être désormais taxés de radicalisés des comportements banals comme porter le voile, se laisser pousser la barbe, réclamer de la viande halal, etc. ; toutes attitudes qui peuvent ne représenter dans bien des cas rien d'autre qu'une croyance religieuse assumée en toute indépendance, ou même le signe d'une autonomisation d'une communauté qui revendique ses droits comme n'importe quelle autre. Les **droits culturels** que la FWB met régulièrement en avant, par exemple dans le secteur de la culture, sont définis comme suit :

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ; »<sup>30</sup>

Qu'entendre alors par radicalisation ? Nous en empruntons la définition à Farhad Khosrokhavar, sociologue qui y a consacré un ouvrage quelques semaines seulement avant la tuerie de Paris.<sup>31</sup>

« Par radicalisation, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux

30 Article 3 de la Déclaration de Fribourg, <https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf>

31 F. Khosrokhavar, *Radicalisation*, Paris, Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, collection Interventions, 2014. Voir aussi sa conférence donnée à Bruxelles dans le cadre de la formation organisée par RTA, le 1er juin 2015, <http://www.intermag.be/carnet-conference-radicalisation#fk>.

qui conteste l'ordre établi sur le plan politique, social ou culturel. »<sup>32</sup>

Pour Farhad Khosrokhavar, la conjonction des deux éléments est essentielle.

- L'adhésion à une idéologie extrémiste, seule, ne suffit pas pour qualifier la posture de radicalisation : on peut militer très activement sans passer à l'acte violent ;
- Le passage effectif à la violence, seul, ne suffit pas davantage : on peut devenir violent pour de multiples raisons (délinquance, criminalité, désir de vengeance, etc.), sans le faire au nom d'une idéologie.

La radicalisation, dès lors, ne désigne pas, loin de là, que sa branche islamique, même si c'est celle-là qui préoccupe actuellement ; il importe de s'en souvenir pour éviter tout amalgame.

C'est un phénomène minoritaire en Europe, voire ultra-minoritaire, mais il n'est pas perçu comme tel, spécialement le djihadisme.

Farhad Khosrokhavar fait d'ailleurs remarquer que ce sont les musulmans eux-mêmes qui paient le plus lourd tribut au djihadisme, à la fois en nombre de victimes au Proche-Orient, mais aussi en termes symboliques (la peur de la radicalisation nourrissant le racisme).

Mais, dans une espèce de déformation dysmorphique, l'inquiétude est bien plus importante que dans les situations de terrorisme interne – l'islam restant perçu comme une religion extérieure, étrangère. La dimension symbolique de la radicalisation islamiste est très importante – nous l'avons vu avec le « deux poids deux mesures » que nous avons évoqué dans la première partie.

### LA RADICALISATION, UN PROCESSUS

Radicalisation et terrorisme sont presque synonymes, mais le premier concept évoque le processus qui mène, in fine, au terrorisme. Il y a donc une dimension de cheminement (on ne se radicalise pas du jour au lendemain, ni sans raison). **La question est donc de savoir si ce cheminement peut, dans certains cas, faire l'objet de pratiques de prévention, telles que l'aide à la jeunesse l'entend ?**

Pour y voir plus clair, nous tenterons de voir quelles sont les raisons qui poussent certains jeunes dans les bras des djihadistes.

Pour mieux y parvenir, nous examinerons d'abord et plus généralement pourquoi des jeunes peuvent être tentés par la violence.

Michel Wieviorka a beaucoup travaillé sur la question de la violence<sup>33</sup> ; son apport est intéressant pour l'aide à la jeunesse car il se base sur la construction du Sujet, qui est au cœur du décret qui régit le secteur.

« Le sujet, pour nous, ne procède ni de droits politiques, ni d'une contestation au sein d'un rapport social de domination, comme celui dans lequel s'est construit le mouvement ouvrier face aux maîtres du travail, ni d'une communauté, quelle qu'elle soit. Il est en amont d'éventuelles appartenances, en amont de l'action, il est une exigence, la possibilité de produire sa propre existence. C'est un rapport de soi à soi, une visée, une virtualité, qui se réalise, ou non, à travers ce qu'on peut appeler la subjectivation. »<sup>34</sup>

Le sujet n'est donc pas l'acteur, il est ce qui est en route pour devenir acteur ; ce qui le lui permettra,

32 F. Khosrokhavar, *Op. cit.*, p. 7-8.

33 Voir l'interview qu'il nous a accordée en 2013 : <http://intermag.be/michel-wieviorka-subjectivation-et-violence> ; voir aussi sa conférence donnée à Bruxelles le 16 avril 2015 dans le cadre de la formation organisée par RTA : <http://www.intermag.be/carnet-conference-radicalisation#mw>.

34 M. Wieviorka, *La violence*, Paris, Editions Pluriel, 2012, p. 286.

ce sont des processus de subjectivation. Ces processus sont d'ordre personnel, social, économique, culturel, historique, conjoncturels ; ils sont différents d'une personne à l'autre. Mais ils sont ce qui permet au sujet d'advenir en tant qu'acteur, de se dire à un moment donné : « je sais qui je suis, je sais ce que je veux, et je vais tendre vers ce que je veux ».

Inversement, des processus de désobjectivation peuvent empêcher ou détricoter cette construction, jusqu'à parfois fabriquer un anti-acteur. Subjectivation et désobjectivation sont liées aux trajectoires des personnes, ce sont des processus dynamiques.

## 2. SUJET ET VIOLENCE

Michel Wieviorka place le sujet (sa construction et sa déconstruction) comme catégorie centrale de l'analyse de la violence. Il s'écarte de ce fait des approches socio-psychologiques (qui se centrent sur les liens qui existent entre des types de personnalités et le passage à l'acte) et des approches situationnelles (qui expliquent la violence par un contexte qui la favoriserait). La violence n'est alors ni un attribut psychologique, ni le pur reflet d'une situation.

« Il convient de tenir compte de l'hétérogénéité des modalités et des significations de la violence, et de distinguer, par conséquent, différentes modalités de la relation entre sujet et violence. Cette distinction doit partir non pas de la violence, mais de ce dont elle procède, **une subjectivité mise d'une façon ou d'une autre à l'épreuve du réel**. Dans cette perspective, il est possible de distinguer au moins **cinq figures** du sujet, qui correspondent chacune, analytiquement, à une logique donnée de violence. »<sup>35</sup>

### CINQ FIGURES DU SUJET EN RELATION AVEC LA VIOLENCE

#### 1. Le sujet flottant

Dans les processus de subjectivation, la question du sens est essentielle, comme celle de la perte ou de l'absence de sens dans les processus de désobjectivation. Il y a une dimension sociétale dans cette question. Ainsi, dans les moments où les grands conflits structurants (comme celui du mouvement ouvrier et du capitalisme) sont absents (soit qu'ils commencent seulement à poindre et ne sont pas encore perceptibles, soit qu'ils se sont délités, autrement dit en début ou en fin de course), le sens se dissout, et avec lui les supports de subjectivation s'affaiblissent (par exemple tous les dispositifs mis en place par les mouvements ouvriers à l'intention de la jeunesse, des groupes d'ouvriers, des familles, etc.).

Le conflit, en effet, met en présence des adversaires (ou groupes d'adversaires), avec des identités d'autant plus fortes qu'elles se définissent à travers ce conflit. Qu'on pense à la conscience fière des ouvriers, pourtant souvent exploités ; qu'on pense à ce que nous avons nommé leur « capital façonnier » (leurs connaissances propres, les modalités d'organisation qu'ils inventent, leurs capacités à affronter le changement) ; qu'on pense aux luttes sociales qu'ils ont menées et souvent remportées. Cette époque partiellement révolue laisse bien des subjectivités en berne.

Or cette subjectivité est forte, les aspirations existent, mais le sujet ne trouve pas les conditions objectives qui lui permettraient de devenir acteur : il voudrait l'être, mais il ne le peut pas, il « flotte », « non pas parce qu'il ne relève d'aucun principe social, culturel, politique ou autre – c'est précisément là notre définition du sujet –, mais parce qu'il lui est interdit ou impossible de se transformer en action, alors même qu'il en ressent le désir ou le besoin ».<sup>36</sup>

35 *Idem*, p. 290.

36 *Idem*, p. 292.

Le sujet flottant peut vivre résigné, sans faire de vague ; Farhad Khosrokhavar dépeint ainsi ce qu'il appelle « le petit blanc », ou « blanc merdeux », qui vit dans les cités ou les quartiers défavorisés, côtoyant les « Arabes » ; le petit blanc, en bas de l'échelle sociale, est méprisé à la fois par les « vrais blancs » d'un autre niveau social et par les « Arabes » dont il partage les conditions économiques difficiles mais sans jouir des mêmes réseaux de solidarité ni des mêmes filières de débrouille. La plupart des « petits blancs » (dont Robert Castel auraient pu dire qu'ils étaient en voie de désaffiliation) « mènent leur vie dans l'anonymat de la pauvreté et des difficultés économiques quotidiennes, sans tapage ni révolte publique, avec une sombre résignation. Ils subissent leur sort comme un destin, s'en indignent dans leur for intérieur, mais ne le donnent en général pas à voir, même politiquement »<sup>37</sup>.

D'autres par contre se laisseront tenter par des extrémismes, l'extrême-droite bien souvent, ou le djihad.

Le sujet flottant est menacé par la désobjectivation. Cela peut le mener vers des conduites de rage, de destruction et d'autodestruction, lorsque le sentiment d'injustice, de colère, remplace le désarroi, à l'occasion d'un événement particulier. Le cinéaste Mathieu Kassowitz a parfaitement illustré ces sujets flottants qui partent en vrille dans son film « La haine ». Il dépeint des jeunes d'une cité « pourrie », où le désœuvrement, la désespérance, la discrimination règnent en maîtres. A la suite d'une bavure policière qui ôte la vie à un jeune, la colère explose. L'émeute, mais aussi la délinquance, sont alors des types de réponses que les jeunes apportent à la perte de sens qu'ils subissent.

## 2. L'hyper-sujet

Mais certains sujets qui souffrent d'un vide de sens ne se contentent pas de manifester par un éclat de violence leur souhait d'être acteurs alors qu'ils en sont empêchés : cet éclat de violence ne fait qu'exprimer le vide de sens et la douleur qui s'ensuit. Ce qu'ils cherchent, c'est à remplir ce vide de sens. Ils deviennent des hyper-sujets, c'est-à-dire qu'ils comblent le déficit de sens par une pléthore de sens. Dans ce cadre, si c'est la violence qui est le vecteur de sens, il ne s'agit plus d'une violence de protestation : cette violence se fait porteuse de significations nouvelles.

Le sujet flottant peut cesser de flotter s'il se produit un glissement qui le fait passer d'une absence de sens à un sens retrouvé ou renouvelé, mais s'ancrant dans une réalité sociale, culturelle ou politique : il accroche à une passion, décroche un emploi, trouve une voie qui lui convient (y compris la foi), etc. Mais avec l'hyper-sujet, il n'est plus question de glissement, il s'agit d'un débordement, « où le sujet devient acteur en faisant sien un sens métasocial, métapolitique ou métaculturel ».<sup>38</sup> Pour Michel Wieviorka, la religion peut dans certains cas permettre cette surcharge de sens, en partie onirique, en fondant le passage à l'acte jusqu'à l'extrême, jusqu'au sacrifice de l'acteur.

Pour Farhad Khosrokhavar, « Dans la radicalisation, l'imaginaire, la subjectivation, le mimétisme, la procuration subjective et le sentiment d'humiliation jouent un très grand rôle. »<sup>39</sup>

« C'est lorsqu'elle trouve un support idéologique et se sacralise que la haine va au-delà de la simple agressivité et de la délinquance pour se radicaliser. Désormais on ne cherche plus à s'en tirer individuellement, mais à sauver l'Islam et les musulmans dont on devient le porte-parole auto-proclamé, luttant frontalement contre un monde « impie » et « idolâtre » en tant que chevalier de la foi. [...] La version violente du religieux légitime la guerre contre un ordre social dans lequel on ne s'est jamais senti comme les autres, toujours inférieur, « comme un insecte » disait un jeune de banlieue, rejeté des uns et des autres et à son tour les rejetant dans une forme d'agressivité devenue partie intégrante de l'identité. »<sup>40</sup>

37 F. Khosrokhavar, *Op. cit.*, p. 96

38 M. Wieviorka, *Op. cit.*, p. 294.

39 F. Khosrokhavar, *Op. cit.*, p. 29.

40 *Idem*, p. 103.

L'hypersubjectivation caractérise donc les phénomènes totalitaires et sectaires naissants. Mais il serait erroné – et injuste – de penser qu'elle ne produit que de la violence.

« Si la religion peut fonder l'hyper-sujet de la violence, elle peut tout aussi bien fonder celui du respect de la vie et de l'amour d'autrui, celui aussi, d'ailleurs, de la non-violence érigée en principe d'action. »<sup>41</sup> Des figures comme Ghandi seraient aussi des hyper-sujets.

Par ailleurs, une grande prudence est de mise lorsqu'on incrimine « la religion » sans nuance aucune. La foi profonde n'a rien à voir avec la radicalisation, pas plus que le fondamentalisme qui est encore autre chose. Pour Farhad Khosrokhavar, le fondamentalisme ne doit pas être confondu avec le djihadisme, ce qui est trop souvent le cas. En Europe, deux formes de fondamentalisme cohabitent : le Tabligh et le salafisme. « Ces formes de fondamentalisme islamique encouragent-elles le passage à l'Islam radical ? La réponse sans équivoque est que dans la majorité des cas, ces types de croyances sont au contraire une barrière à la radicalisation. » Certes, le fondamentalisme vécu par des personnalités trop fragiles peut les enfermer dans une forme d'intransigeance qui peut les mener au djihadisme après avoir quitté ces organisations fondamentalistes. Mais pour Farhad Khosrokhavar, « Le problème est qu'en étendant indûment la suspicion à l'ensemble des adeptes du fondamentalisme islamique, on provoque une stigmatisation, qui peut à la limite contribuer à créer l'effet de radicalisation que l'on souhaite précisément éviter. »<sup>42</sup>

### *Quand le sujet devient flottant, puis hyper-sujet : le cas de Khaled Kelkal*

Le parcours de Khaled Kelkal, qui fut qualifié « d'ennemi public n°1 » en 1995, n'illustre que trop bien le passage d'une figure du sujet à l'autre. Jeune Algérien de famille nombreuse, il arrive tout petit en France où son père travaille. La famille s'installe à Vaulx-en-Velin. La scolarité de Khaled en primaire et au début du secondaire est sans problème. Mais son père perd son emploi, son frère aîné fait de la prison. Le passage du collège au lycée marquera le début d'un changement dont il ne se remettra pas. Il devient un petit délinquant, se fait pincer en jouant aux voitures-béliers, fait de la prison, en sort. A ce moment, en 1992 - il a 22 ans -, il donne une interview à un journaliste allemand, Dietmar Loch, à qui il explique son parcours<sup>43</sup>. A propos du lycée, il dit : « J'avais les capacités de réussir, mais j'avais pas ma place, parce que je me disais l'intégration totale : c'est impossible ; oublier ma culture, manger du porc, je ne peux pas. Eux, ils n'avaient jamais vu dans leur classe un Arabe, comme ils disent franchement, tu es le seul Arabe et, quand ils m'ont connu, ils m'ont dit : « Tu es l'exception ». Eux, ils avaient plus de facilité entre eux à discuter. [...]

Au lycée, je ne trouvais pas ma place. Alors ça a commencé. On a volé, on a commencé à traîner. On voyait qu'on pouvait, tout en volant, gagner de l'argent. Et, chaque fois, la délinquance grandit. Si pendant ce laps de temps on ne se rattrape pas, le mec devient un gangster. Un an après, il prend les armes. »

En prison, il découvre l'Islam. Il vit cette rencontre comme profondément positive.

« Moi, je sais qu'en prison j'ai appris beaucoup de choses, surtout question vie, vie en groupe. J'ai même appris ma langue. J'étais avec un musulman en cellule. Là, j'ai appris l'arabe, j'ai bien appris ma religion, l'Islam, j'ai appris une grande ouverture d'esprit en connaissant l'Islam. Tout s'est écarté. Et je vois la vie... pas plus simple, mais plus cohérente. Maintenant, quand je vois des choses à la télé, j'ai pas la même réaction qu'avant. Avant, quand je voyais ça, je voulais répondre, mais par la violence, maintenant non. Maintenant, ces gens, j'ai pitié pour eux. Avant, j'étais obligé de... j'étais impulsif. »

41 M. Wieviorka, *Op. Cit.*, p. 315.

42 F. Khosrokhavar, *Op. Cit.*, p. 152.

43 « Moi, Khaled Kelkal », propos recueillis par Dietmar Loch, Vaulx-en-Velin, 3 octobre 1992, publié dans le Journal *Le Monde* le 7 octobre 1995, p. 10.

Après deux ans de prison, il sort en liberté conditionnelle, après avoir suivi une formation. Mais il ne trouve pas de travail, fréquente des milieux islamistes, se radicalise.

Trois ans plus tard, il commet avec d'autres une série d'attentats, notamment dans le métro parisien qui fait 8 morts et une centaine de blessés. Après un attentat raté contre le TGV, il est traqué, mais continue ses tentatives d'attentats, puis il est abattu par les forces de l'ordre le 29 septembre 1995.

Revenant sur l'interview qu'il avait obtenue par hasard, Dietmar Loch fait ce commentaire après la mort de Kelkal : « La biographie de Khaled Kelkal est exemplaire. C'est un exemple du bon départ d'un bon élève qui a échoué face à la discrimination. Un exemple pour la force de l'initiative individuelle qui n'a pas pu trouver sa place et qui a dérivé dans la délinquance, et un exemple en raison de son instrumentalisation ultérieure. Khaled Kelkal ne parle pas « de l'intérieur ». Il parle pour la jeunesse de Vaulx-en-Velin. Terroriste ou miroir pour la société ? Khaled Kelkal était un Franco-Maghrébin qui cherchait la reconnaissance et la dignité. »<sup>44</sup>

Il ajoute cette question, qui reste une vraie question de prévention : « L'énergie qui émane de l'exclusion se révélait de manière négative chez Khaled Kelkal. N'aurait-elle pas pu être canalisée ? »

### 3. Le non-sujet

Il existe également un cas que Michel Wieviorka qualifie de non-sujet ; il s'agit de situations où la personne agit par soumission à l'autorité et au nom de l'obéissance. Il donne en exemple Eichmann, dont le procès en 1960 fera couler beaucoup d'encre et aura inspiré à Hannah Arendt un livre intitulé *Eichmann à Jérusalem. Rapport sur la banalité du mal*. Malgré des atrocités auxquelles il a été mêlé, Eichmann n'avait pas de remords ; il se sentait la conscience tranquille « parce qu'il avait obéi aux ordres ». Les célèbres expériences de Stanley Milgram sur la soumission à l'autorité semblent démontrer que s'il est dans une position d'exécutant, devant poser un acte limité et bien précis, dans un cadre qui paraît légitime et avec une autorité supérieure qui en donne l'ordre et en endosse la responsabilité, l'être humain peut perdre tout sens critique par rapport à un acte ; il l'exécutera, même si cet acte est répréhensible, voire monstrueux. Bien entendu, certains se rebifferont, refuseront d'obtempérer. Mais pour d'autres, il n'y aura pas de limite. Ceux-là sont, dit Michel Wieviorka, des non-sujets. Leur subjectivité est inexistante, il ne sont dans aucune logique de subjectivation. Il n'y a même pas d'agressivité, ni de sadisme dans leur chef ; ils se contentent d'obéir. Cependant, les conditions environnementales sont essentielles. Ainsi, les exécutants seront d'autant plus zélés que le terrain aura été bien préparé. C'est la raison pour laquelle, par exemple, en ce qui concerne des personnages comme Eichmann, le travail de la propagande et l'antisémitisme soigneusement cultivé depuis des années permettent de donner une légitimité aux autorités qui donneront l'ordre fatal.

Sans doute serait-il bon, également, de se poser la question du degré d'autonomie dont jouit la personne. Michel Wieviorka fait remarquer que, paradoxalement, pour les hyper-sujets, « la soumission à la loi du groupe ou du chef, et aux normes qui en découlent ne se discute pas. Ils sont à la fois dans l'excès et dans le défaut, maîtres d'une existence qu'ils ont choisies, du moins au départ, et aliénés. »<sup>45</sup>

En ce qui concerne certaines formes de radicalisation, si on se pose la question en termes de prévention, deux cas de figures a minima peuvent devoir être pris en compte.

- Les situations où des jeunes (surtout s'ils sont très jeunes) sont contraints à une hétéronomie totale. Cela peut être le cas lorsqu'ils vivent dans des familles ou des milieux qui fonctionnent comme des institutions totales. Le sociologue Erving Goffman a mis en lumière les procédés

44 D. Loch et L. Rosenzweig, « L'énergie qui émane de l'exclusion », *Le Monde*, 7 octobre 1995, p. 10.

45 M. Wieviorka, *Op. Cit.*, p. 295.

déployés par les institutions qu'on peut qualifier de totales ou totalisantes, qui ne laissent aucune place au libre arbitre, isolant et embrigadant les personnes qu'elles tiennent en leur pouvoir. Lorsqu'il s'agit de milieux familiaux, ce pouvoir peut être d'autant plus lourd qu'il s'appuie aussi sur la loyauté du jeune. Dans une recherche sur l'évaluation des situations de danger dans le secteur de l'aide à la jeunesse<sup>46</sup>, nous avons montré que des familles ou des entourages peuvent en effet devenir des institutions totales pour leurs enfants. Une grande prudence s'impose évidemment dans cette matière : il s'agit de ne pas stigmatiser des familles dont on ne comprendrait pas le fonctionnement. Il s'agit par contre d'être attentif aux signaux discrets d'appel à l'aide que le jeune pourrait émettre à l'égard des services AMO.

- Dans d'autres cas, Farhad Khosrokhavar l'a mis en lumière, on constate que, depuis peu, beaucoup de très jeunes filles, souvent issues de la classe moyenne et converties pour la plupart, s'engagent dans le djihad et partent en Syrie. Elles partent de leur plein gré, plutôt sujets flottants recherchant un sens a minima par le rejet du cheminement de leurs mères et grands-mères, qui les laissent désabusées. C'est du mai 68 à rebours. Les valeurs féministes sont rejetées, et en ce qui concerne la masculinité, elles la recherchent auprès de jeunes hommes qui sont prêts à mourir pour une cause et qu'elle serviront fidèlement. Au point, dit Farhad Khosrokhavar, qu'elles seront prêtes à exploiter d'autres femmes considérées comme renégates et servant d'esclaves sexuelles aux hommes. Elles sont vouées à devenir des non-sujets.

Mais ce profil se trouve aussi chez de jeunes garçons de la classe moyenne. Pour ces jeunes gens et ces jeunes filles, il y a une fascination romantique et d'une grande naïveté pour un avenir considéré comme héroïque et chevaleresque, en même temps qu'un grand besoin de retrouver des normes que la vie occidentale ne leur offre plus...

« Cette jeunesse férue du Jihad incarne les idéaux de l'anti-Mai 68. Les jeunes d'alors cherchaient l'intensification de plaisirs dans l'infini du désir sexuel reconquis. Cette nouvelle génération cherche au contraire à cadrer les désirs et à s'imposer, par le biais d'un islamisme rigoriste, des restrictions qui l'ennoblissent à ses propres yeux. On cherchait à se libérer des restrictions et des hiérarchies indues ; désormais, on en réclame ardemment, on exige des normes sacrées qui échappent au libre arbitre humain. »<sup>47</sup>

Dans les deux exemples ci-dessus, les jeunes peuvent être soumis à la violence de l'institution totale, soit qu'ils ne peuvent s'en extraire dans le premier cas, soit qu'ils courent tout droit s'y jeter dans le second. L'écoute et l'action sociales nous paraissent fondées à intervenir dans ce processus.

#### 4. L'anti-sujet

Il existe aussi des situations où la personne **prend plaisir à la violence**, qui est alors exercée pour elle-même. Il est difficile dans ce cas de parler de sujet. L'anti-sujet est en effet dans une logique destructive, jamais constructive, et de plus il désubjectivise ses victimes, auxquelles il ne reconnaît aucun droit.

Michel Wieviorka en donne comme exemple les hooligans. Il se réfère au livre d'un journaliste, Bill Bufford, qui a suivi plusieurs mois des hooligans afin de comprendre leurs motivations. Et qui a failli plus d'une fois se laisser emporter par leur logique collective. L'effet de foule décuple en effet ce goût pour la violence gratuite. Bufford décrit magistralement ces « seuils » qui sont dépassés les uns après les autres, amenant une surenchère de violence. Comme dans cette scène où les supporters attendent

46 Asbl RTA, « L'évaluation des situations de danger dans les services publics de l'aide à la jeunesse : quelles balises ? » Recherche-action - Rapport final, novembre 2011 [http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecured1&u=0&g=0&hash=9793ae24bfd7fd94ddbe64d704f6e6d55fd56f18&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss\\_super\\_editor/DGAJ/Documents/Recherches/Presentation\\_balises\\_danger\\_Juin\\_2012.pdf](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecured1&u=0&g=0&hash=9793ae24bfd7fd94ddbe64d704f6e6d55fd56f18&file=fileadmin/sites/ajss/upload/ajss_super_editor/DGAJ/Documents/Recherches/Presentation_balises_danger_Juin_2012.pdf).

47 F. Khosrokhavar, « Qui sont les jihadistes français ? », Revue *Sciences humaines*, n°268, mars 2015, pp. 8-13.

dans une rue italienne à la sortie de la gare. Ils attendent le moment de se déchaîner. Personne ne bouge, longtemps. Soudain, un homme s'avance au milieu de la rue. Le temps est suspendu. Un second s'avance également. « *Trois autres ont suivi. Puis deux autres. Puis cinq. Et soudain, tout le monde. Par consentement soudain. Des centaines et des centaines d'un coup. (...) Un seuil avait été franchi – pas par un meneur, mais par le consentement mutuel de tout le monde.* »<sup>48</sup> Plus rien ne les arrêtera.

Mais les analyses de Bill Bufford mettent aussi en lumière la fascination pour des expériences si intenses, si risquées, qu'elles « excluent toute possibilité de penser à autre chose, transcendent (ou effacent ?) notre sentiment de la personnalité, de notre individualité, notre sens d'être quelqu'un en particulier » Parmi ces expériences, pour l'auteur : l'extase religieuse, la violence criminelle, l'abus sexuel, la douleur...

L'adolescence peut y être exposée, et dans certaines circonstances, n'arrive plus à s'y dérober. On peut d'ailleurs imaginer que dans certains cas, la frontière est ténue entre une non-subjectivation et une anti-subjectivation. L'effet d'entraînement joue un rôle considérable.

On voit tout ce qui sépare ces expériences « obsessionnelles à haute température » du patient travail de subjectivation. Celui-ci implique à l'inverse la mise en œuvre d'une **distance créative** : la subjectivation est aidée « par tous les décalages qui font qu'un individu ne peut totalement s'identifier à aucune activité, aucune appartenance, aucune relation sociale. »<sup>49</sup> - tout en pouvant s'impliquer en elles – l'activité, l'appartenance, la relation sociale.

Ce travail d'engagement/dégagement nécessite, on l'imagine, des supports, notamment des supports collectifs. Rien n'interdit de penser qu'un tel travail mobilise aussi du désir d'une façon très attirante. A l'inverse du « flash destructeur obsessionnel », ce désir s'inscrit, à suivre Gilles Deleuze, dans une multiplicité en quelque sorte cosmique, en tout cas créative. Nous avons cru possible de désigner ce type d'expérience par les termes « passion de réalisation ».<sup>50</sup>

Il va sans dire que nous nous trouvons alors dans le registre de l'acteur.

## 5. Le sujet en survie

La dernière figure du sujet dans laquelle la violence joue un rôle est celle du sujet en survie. Ici, il n'est pas question de sens ou d'absence de sens, mais de se protéger d'une menace, réelle ou symbolique, qui met à mal l'existence même. Celui qui passe à l'acte violent parce qu'il se sent menacé n'éprouve pas de sadisme, ne prend pas plaisir à faire du mal, ne méprise ni ne nie sa victime – qui est tout à la fois son bourreau potentiel. Il cherche juste sa propre survie. C'est la notion de violence fondamentale de Jean Bergeret, qui l'applique d'ailleurs à certains phénomènes d'explosion de violence urbaine des jeunes. Pour lui, quand les adultes ne sont plus capables de proposer des modèles identificatoires adéquats, leurs enfants le perçoivent comme du désintérêt à leur égard et ne peuvent plus maîtriser cette violence fondamentale, se sentant pris dans une nasse.

Khaled Khelkal, déjà cité, dit-il autre chose lorsqu'il évoque les émeutes de Vaulx-en-Velin de 1990, après la mort d'un jeune homme qui fait une chute à moto devant un barrage de police :

48 B. Bufford, *Parmi les hooligans*, Coll 10/18, Ed. Christophe Bourgeois, 1994, p. 324.

49 L'auteur poursuit : « Ce qui ne signifie pas que ce soit l'individu solitaire, isolé, qui ait plus de chance de devenir un sujet. C'est le maintien d'une distance à l'égard des fonctions sociales qui rend possible pour un individu de s'ouvrir à la subjectivation, mais ce ne sont pas la privation et la souffrance qui l'aident à se développer. » Cf. *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013, p. 322. Notons aussi cette phrase : « La subjectivation est une montée vers soi-même comme porteur de droits. Cette montée n'est nullement réservée aux plus instruits ou aux plus puissants. Au contraire... » (p. 321).

50 J. Blairon, « L'institution comme passion de réalisation », *Intermag.be*, analyses et études 2004, <http://www.intermag.be/120>.

« Mais là, au Mas du Taureau, ça a été un regroupement de tous ces jeunes justement. C'est même pas au niveau du meurtre que ça a pété. C'était seulement la poudrière. C'est tous des gens au chômage qui voulaient dire : « Stop ! Pensez à nous ! Vous avez l'air de jouer la belle vie en ville, mais regardez un peu ce qui se passe dans l'agglomération, la misère, la drogue. » Vous avez maintenant des jeunes de quatorze-quinze ans, ils volent de grosses voitures pour aller emmerder la société, la police. Il y a un grand ras-le-bol. (...) Ce qu'ils cherchent, les jeunes, c'est du boulot. Pourquoi ils ne donnent pas du boulot aux jeunes pour qu'ils s'arrangent ? C'est seulement après les émeutes qu'ils commencent à comprendre. Mais c'est pas grand-chose, c'est pour dire style « on est là »... ». <sup>51</sup>

### *RADICALISATION, FIGURES DU SUJET VIOLENT ET PRÉVENTION*

On le voit, ces cinq figures du sujet peuvent produire des formes de violence très différentes. Elles ne sont bien entendu pas figées, ni étanches. On peut passer d'une figure du sujet à l'autre, selon les aléas de la vie, les rencontres qui se présentent et qui « tirent » l'individu dans un sens ou dans un autre, la présence de **supports de subjectivation** ou leur absence.

Nous sommes dès lors en mesure d'apporter une réponse à notre deuxième question : sur **quels éléments d'une posture radicale en voie de constitution une action préventive pourrait-elle tenter de peser ?**

Dans la mesure où subjectivation et désobjectivation sont bien des processus, le soutien à la subjectivation exige de pouvoir s'appuyer sur des supports appropriés.

Robert Castel ne dit rien d'autre lorsqu'il parle des « individus par défaut » :

Les « individus par défaut » sont ces personnes à qui « manquent les ressources nécessaires pour assumer positivement leur liberté d'individus ». Il leur manque les ressources ou les supports « pour pouvoir se réaliser effectivement comme les individus qu'ils voudraient être ». Ce n'est donc pas « l'absence de désir ou de volonté d'être des individus à part entière » qui les caractérise. Les « individus par excès », quant à eux, « ont en eux-mêmes, ou croient avoir en eux-mêmes, les supports nécessaires pour assurer leur indépendance sociale ». <sup>52</sup>

Puisque nous avons défini la radicalisation comme la conjonction de l'adhésion à une idéologie extrême et de l'exercice de la violence, et puisque la violence peut s'expliquer par des difficultés de subjectivation, il est clair que l'attitude radicale correspond surtout à la figure de **l'hyper-sujet négatif**.

Mais il est essentiel de considérer que cette figure est elle-même un point de passage : par exemple elle peut suivre une période où le sujet se vit comme un sujet flottant. Elle peut parfois aussi déboucher sur des comportements d'anti-sujet ou de non-sujet.

Si la prévention concerne la radicalisation ainsi entendue, ce ne peut être que lorsque l'action sociale offre aux individus et aux groupes en difficulté de subjectivation un **support** suffisamment efficace, de telle façon que le passage d'une figure du sujet à l'autre ne prenne pas la forme d'un enchaînement irréversible et fatal.

C'est surtout sur le terrain du sujet flottant que se travaille la question de la prévention : aider des jeunes à remettre du sens dans leur vie et leur donner des opportunités de devenir acteurs fait partie intrinsèque du travail des AMO dans le travail individuel et collectif qu'elles mènent avec eux, mais aussi dans le travail communautaire pour plus de justice sociale.

51 « Moi, Khaled Kelkal », propos recueillis par Dietmar Loch, *Op. Cit.*, p. 10.

52 R. Castel et C. Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretien sur la construction de l'individu moderne*, Paris, Fayard, 2001.

La mobilisation du désir et d'une passion de réalisation pourra jouer un grand rôle dans ce contexte. La possibilité de participer à ce que Guattari appelle un « groupe-sujet » peut se révéler déterminante : le groupe-sujet est celui qui n'est ni totalement déterminé par une loi externe ni totalement soumis à une loi interne (comme la loi du plus fort).

Ce travail patient de construction de l'acteur que les AMO peuvent opérer est parfois en mesure, on l'espère, d'éviter que certains jeunes ne trouvent pas d'autre alternative pour retrouver du sens que de devenir des hypers-sujets négatifs, quelle que soit d'ailleurs l'idéologie qu'ils rallieront. Ou des sujets en survie, contraints à se défendre continuellement.

Une AMO a ainsi suivi un jeune français « hors radar », venu d'une cité française, en errance. Il avait reçu des propositions pour partir en Syrie – les recruteurs proposent de l'argent, dit-il. Il a vu son frère exclu de la famille : il était parti, est revenu, a été arrêté. Lui-même a été interrogé par les polices française et belge. Au près de l'AMO, il a dit que « s'il ne trouvait pas de travail, c'était la fin de sa vie ». L'AMO l'a aidé à trouver un job. Dans son cas, l'AMO n'a pas pris en compte la dimension religieuse de la question (la possibilité d'une radicalisation) mais seulement la dimension sociale. Ce qui faisait sens pour lui, ce dont il avait besoin, c'était du travail, qui lui permettait de trouver un équilibre social.

Dans ce travail de support de subjectivation, le recours à un large réseau est utile, afin d'offrir la palette la plus large possible d'opportunités aux jeunes. On ne peut que repenser ici à l'expérience « La grande cordée » de Fernand Deligny, « réseau de séjours d'essai » dispersé dans toute la France, qui pouvait offrir des *occasions* à des jeunes décrits à l'époque comme des « adolescents caractériels, délinquants et psychotiques et qui ne semblaient pas pouvoir s'améliorer par un « placement » où que ce soit, y compris en Service psychiatrique. ».

Deligny en précise ainsi la position :

- « - Prise en charge des projets, quels qu'ils soient (y compris mettre le feu au Ministère de la guerre).
- Provoquer la mise au point de ces projets individuels, leur accommodation, par des changements fréquents de mode de vie.

Par là-dessous, une espèce de doctrine s'affirmait en secret car « La Grande Cordée », organisme expérimental s'il en fut, était quand même agréée et la doctrine en question n'était pas facile à afficher. Elle disait : laisser jouer l'imprévu, que « n'importe quoi » puisse arriver. »

Deligny l'explique ainsi en évoquant un dialogue avec un de ces adolescents :

- « - Tu vas aux Baux. Là tu demandes un gars qui s'appelle Visse. Tu lui dis : « je suis de "La Grande Cordée" ». Il tisse à la main.
- Et alors, qu'est-ce que je vais faire ?
- Tu verras bien... »

Le gars qui voulait être pharmacien parce que son père... mais les études se retrouvait en train de repiquer du riz dans la boue. Harassé, très fier, personnage de film italien. »<sup>53</sup>

Comme dit supra, une vigilance particulière doit être apportée par l'aide à la jeunesse (et non les seules AMO) aux jeunes en passe de devenir des non-sujets, écrasés par des forces tenant de l'institution totale. La manipulation est de celles-ci.

53 F. Deligny, « Le groupe et la demande : à propos de « La Grande Cordée » », *Les vagabonds efficaces & autres récits*, Paris, Petite collection maspero, 1975.

Ces actions sont évidemment particulièrement mobilisantes et elles dépassent largement la sphère éducative stricto sensu.

Nous pensons qu'elles n'ont que peu de chances d'aboutir si elles sont isolées. C'est pourquoi la question des alliances est si primordiale, pour construire un large front du sujet et donner une chance aux jeunes que nos sociétés n'appuient pas ou plus de se faire une place, d'accéder à la possibilité d'être acteurs d'une société où chacun pourra bénéficier de supports suffisants pour se construire et s'inventer.



*Pour citer cette étude*

Jacqueline Fastrès, Jean Blairon et Laurence Watillon, « Radicalisation, prévention et milieu ouvert », *Intermag.be*, [en ligne], Analyses et études RTA asbl, septembre 2015, URL : [www.intermag.be/518](http://www.intermag.be/518).